



cophan

.....
ensemble pour l'inclusion

Rapport d'activités de la COPHAN 2015-2016

« Rien sur nous sans nous ! »

Table des matières

Liste des abréviations	1
Mot de la présidente	5
Introduction	7
Fonctionnement de la COPHAN	8
Vie associative	8
Affaires internes	9
Communications.....	10
Financement.....	12
Dossiers	13
1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)	13
1.1 Analyse des plans d’action des ministères et des organismes publics	13
1.2 Consultation au sujet de la lutte à l’intimidation	13
1.3 Accessibilité du processus électoral	14
1.4 Approvisionnements accessibles	14
1.5 Renouveau de la Politique québécoise de la jeunesse	16
1.6 Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme	16
1.7 Travaux sur la législation québécoise	17
1.8 Politique de développement durable	18
1.9 Projet sur les coûts liés à la participation des personnes ayant des limitations .	18
1.10 Autres	19
2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté	20
2.1 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté	20
2.2 Plan d’action en matière de lutte contre la pauvreté et l’exclusion	20
2.3 Projet de loi 70	20
2.4 REÉI	21
2.5 Autres	22
3. Santé et services sociaux	23
3.1 Panier de services assurés	23
3.2 Aides auditives	23
3.3 Offre de services du MSSS pour les personnes avec déficience	24
3.4 Politique gouvernementale de prévention en santé	24
3.5 Services de soutien à domicile.....	25
3.6 Accompagnement	26
3.7 Ressources résidentielles	27
3.8 Restructuration du CRLB et de l’IRD	28
3.9 Parents d’enfants très malades et ayant d’importantes limitations	28
3.10 Autres	29

4. Éducation	30
4.1 Rencontres de comité	30
4.2 Plan d'intervention du ministre Blais	30
4.3 Projet de réforme de la gouvernance scolaire.....	31
4.4 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)	32
4.5 Autres	33
5. Transports	35
5.1 Circulation des aides à la mobilité motorisées	35
5.2 Projet de recherche Code de la rue	36
5.3 Mobilité et accès : La voirie au service des déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite	36
5.4 Révision de la Loi fédérale sur les transports	37
5.5 Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada	37
5.6 Transport adapté.....	38
5.7 Projet de loi 76 sur la gouvernance du transport.....	38
5.8 Transport rémunéré des personnes par automobile	39
5.9 Représentations auprès du MTQ	39
5.10 Autres	41
6. Environnement bâti et aménagements publics.....	42
6.1 Code de construction du Québec.....	42
6.2 Consultation de la Régie du bâtiment du Québec.....	42
6.3 Accessibilité de l'Assemblée nationale	43
6.4 Projet d'accessibilité des commerces avec la CDPDJ	44
6.5 Projet d'accessibilité commerciale : le Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements d'affaire et commerciaux au Québec (REACAQ).....	45
6.6 Projet de loi 492 Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés.....	45
6.7 Représentations auprès de la Société d'habitation du Québec.....	46
7. Femmes	47
7.1 Marche mondiale des femmes	47
7.2 Consultation pour l'égalité entre les femmes et les hommes	48
8. Technologies	49
8.1 Projet sur l'accessibilité du Web	49
Alliés et partenaires.....	50
Conclusion	54
Annexe I - Membres.....	55
Annexe II - Équipe	58
Annexe III - Synthèse.....	60

Liste des abréviations

ADA:	Americans with Disabilities Act
AGA :	Assemblée générale annuelle
AGIDD-SMQ:	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
AGRTQ :	Association des groupes de ressources techniques du Québec
AMM:	Aides à la mobilité motorisées
AQEIPS:	Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire
AQEPA :	Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs
AQICESH:	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap
AQIS :	Association québécoise pour l'intégration sociale
ART :	Autorité régionale de transport métropolitain
ASUQ:	Association du syndrome de Usher
BAnQ :	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CCD :	Conseil des Canadiens avec déficiences
CCQ :	Code de construction du Québec
CDPDJ:	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CHSLD :	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CIRRIS:	Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale
CISSS ou CIUSSS:	Centre intégré de santé et de services sociaux ou Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CISAUH :	Comité intersectoriel sur l'accessibilité universelle en habitation
CIT:	Contrat d'intégration au travail
CLQ:	Commissaire au lobbyisme du Québec
COCQ-SIDA :	Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida
CQDA:	Centre québécois de la déficience auditive
CQMMF:	Comité québécois de coordination de la Marche mondiale des femmes
CRLB:	Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
CSBE :	Commissaire à la santé et au bien-être

CSE :	Contrainte sévère à l'emploi
CSMO-ÉSAC:	Comité sectoriel de main-d'œuvre — Économie sociale et action communautaire
CSS :	Coalition solidarité santé
CSSS:	Centres de santé et de services sociaux
DGEQ :	Directeur général des élections du Québec
EÉSAD :	Entreprises d'économie sociale en aide domestique
ÉHDAA:	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FADOQ :	Fédération de l'âge d'or du Québec
FECHIMM :	Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FQA :	Fédération québécoise de l'autisme
FRQNT :	Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies
FRQS:	Fonds de recherche du Québec — Santé
GCAS:	Groupe de concertation en adaptation scolaire
INLB:	Institut Nazareth et Louis-Braille
IRD:	Institut Raymond-Dewar
LAEDPH:	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale
LERM :	Loi sur les élections et référendums dans les municipalités
MAMOT:	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MMF:	Marche mondiale des femmes
MSSS:	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mouvement PHAS :	Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services
MTESS:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ:	Ministère des Transports du Québec
OSBL :	Organisme sans but lucratif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
OTC:	Office des transports du Canada
PAD :	Programme d'adaptation de domicile
PEG :	Plan des engagements gouvernementaux
PI :	Plan d'intervention
PIMO:	Promotion intervention en milieu ouvert

PSL :	Programme de supplément au loyer
PSOC :	Programme de subvention aux organismes communautaires
RAMQ :	Régie de l'assurance maladie du Québec
RAPLIQ :	Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec
RBQ:	Régie du bâtiment du Québec
REACAQ:	Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et places d'affaires du Québec
REÉI :	Régime enregistré d'épargne-invalidité
RI/RTF :	Ressources intermédiaires et ressources de type familial
RNI :	Ressources non institutionnelles
RO-DCD :	Regroupement des organismes en défense collective des droits
ROP:	Regroupements d'organismes de promotion
RPCU:	Regroupement provincial des comités d'usagers
RQ-ACA:	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
RTM:	Réseau de transport métropolitain
RUTA de Mtl :	Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal
SACAIS :	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAD :	Soutien à domicile
SCF:	Secrétariat à la condition féminine
SHQ:	Société d'habitation du Québec
TEVA:	Transition École/Vie active
TIC :	Technologies de l'information et des communications
TPV:	Terminaux de points de vente
TRPOCB:	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Le genre masculin est utilisé comme générique pour alléger le texte.

Mot de la présidente

À titre de présidente de notre Confédération, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente notre rapport d'activités pour l'année 2015-2016. Je tiens à insister sur le mot « fierté », car encore cette année beaucoup de travail a été accompli.

Cette dernière année a été importante au niveau des représentations politiques. En effet, nous avons écrit 13 avis ou mémoires dont certains ont fait l'objet de discussions avec les ministres concernés. De nombreuses rencontres avec les autorités ministérielles et gouvernementales à ce propos ont aussi eu lieu.

Au cours de l'année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention dont : l'offre de service en DP et DI-TSA, la réglementation pour l'adaptabilité des logements, la bonification du code de construction du Québec, le projet pilote sur les AMM, le futur plan d'action de lutte contre la pauvreté, le soutien du revenu et la révision du règlement des aides auditives.

La prochaine année sera sûrement aussi occupée, nous devons être vigilants, car plusieurs grands enjeux seront d'actualité notamment ceux liés aux services de santé et aux services sociaux, au soutien du revenu, à l'inclusion scolaire, à l'inter édition du Code de construction du Québec, à la révision des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web. Nous aurons aussi à mener à terme nos différents projets, dont celui sur l'accessibilité des sites Internet et l'analyse des plans d'action.

Un défi énorme devra aussi être relevé : trouver de nouvelles sources de financement pour combler les coupures des trois dernières années du gouvernement fédéral.

À la lecture de ce rapport annuel, vous pourrez constater l'ampleur du travail accompli. Bravo à toutes celles et ceux qui y ont contribué et plus spécifiquement à la permanence de la COPHAN !

Enfin, comme l'an dernier, je terminerai en nous souhaitant ceci pour les années à venir : « *Rien ne devra se faire sur nous, sans nous* ».

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, reading "Véronique Vézina". The script is cursive and elegant, with the first letter 'V' being particularly large and stylized.

La présidente,
Véronique Vézina

Introduction

Fondée en 1985 pour et par des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN :

- est un regroupement d'action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille ;
- regroupe plus de 60 organismes et regroupements d'organismes nationaux, régionaux et locaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille ;
- par ses membres, rejoint toutes les régions et tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, troubles d'apprentissage, troubles du spectre de l'autisme, intellectuelles, visuelles, auditives, parole et langage, et santé mentale ;
- est active aux niveaux québécois, canadien et international, dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

En plus de réagir à l'actualité lorsque sont concernées les personnes en situation de handicap et leurs proches, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes : accès à l'information et aux technologies de l'information et des communications (TIC), éducation, emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, travail, formation et développement de la main-d'œuvre, mobilité et déplacement, justice, habitation, santé et services sociaux, compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles, etc.

Le travail de la COPHAN se réalise toujours selon ces valeurs :

- La primauté du droit : la COPHAN utilise la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour appuyer ses actions et lutter contre l'arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l'ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.
- Le droit à l'égalité : la COPHAN utilise ce droit qui reconnaît que, pour être égaux, il ne faut pas qu'il y ait de discrimination et que cela nécessite parfois un traitement différencié.
- Les personnes sont les véritables maîtres d'œuvre de leur vie : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général.

Fonctionnement de la COPHAN

Vie associative

Répondant aux demandes de soutien de ses membres et de ses alliés, la COPHAN, en 2015-2016, a :

- invité ses membres à appuyer l'initiative de la COCQ-SIDA et de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Division du Québec d'interpeller la CDPDJ sur la question des questionnaires de préembauche discriminatoires administrés dans le réseau de la santé;
- participé à la conférence de presse du RAPLIQ, le 15 avril 2015, portant sur le dépôt d'une requête officielle à la Cour Supérieure du Québec pour un recours collectif contre la Société de transport de Montréal, la ville de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport et le ministère des Transports du Québec, pour l'inaccessibilité du transport en commun;
- soutenu l'ASUQ dans la rédaction d'une lettre au Protecteur du citoyen relativement aux services d'interprétariat dans le cadre du CIT;
- assisté le 27 mai 2015 aux célébrations du 25e anniversaire de l'AGIDD-SMQ, un de ses membres de longue date;
- prononcé une allocution au colloque de l'A-Droit, un membre de l'AGIDD-SMQ, le 14 octobre 2015;
- assisté le 21 mai 2015 au lancement des capsules vidéo de Société logique sur l'accessibilité universelle;
- participé à un événement entre autres organisé par le ROP03, le 29 mai 2015, visant à présenter les projets de recherche en cours à Québec sur les personnes ayant des limitations, notamment ceux auxquels la COPHAN prend part;
- adressé à l'AGIDD-SMQ et au Regroupement des Auberges du cœur une lettre d'appui pour leur projet de Forum Jeunesse et santé mentale;
- envoyé une lettre de félicitations à l'ASUQ à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation;
- signé la lettre ouverte de l'AQEIPS envoyée à M. François Blais, alors ministre de l'Éducation du Québec, concernant l'inclusion des étudiants ayant des limitations au postsecondaire.

L'équipe de la COPHAN fournit à ses membres des conseils non seulement au sujet des dossiers, mais aussi en ce qui concerne l'administration, la gouvernance, la rédaction de rapports, etc. Ainsi, les membres de l'équipe ont rencontré plusieurs personnes pour former et informer des délégués de membres nouvellement en poste, ils ont accompagné un conseil d'administration dans une période de changement, animé une assemblée générale et transmis des documents administratifs à des membres pour qu'ils s'en inspirent.

De plus, la COPHAN se veut une importante source d'information pour ses membres. Ainsi, au cours de l'année, elle a transféré à ses membres et partenaires plus de 200 courriels en provenance de ses membres, partenaires et du gouvernement. Enfin, notons que 62 membres étaient inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2016.

Affaires internes

Organisation du travail

Cette année encore, il a été proposé aux membres de fonctionner non pas par comités permanents, mais par groupes de travail sur des thématiques ponctuelles. Il y a eu à la COPHAN plusieurs rencontres de ces groupes au cours de l'année.

En 2015-2016, l'équipe de la COPHAN a été consolidée. Ainsi, au cours de l'année, l'équipe à l'interne comptait :

- le directeur général à temps plein;
- une responsable de dossiers à temps plein;
- une responsable de l'administration et du développement à 28 heures/semaine ;
- une nouvelle responsable de dossiers à 28 heures/semaine depuis mai 2015;
- une nouvelle chargée de projets à 28 heures/semaine depuis février 2016.

Considérant la charge de travail, la COPHAN a aussi dû, cette année, retenir les services de ressources externes dans certains dossiers et activités.

Outils de travail

Grâce à une subvention du SACAIS, la COPHAN a pu mener à bien le projet de modernisation de son fonctionnement interne, son règlement, ses politiques et ses façons de faire. Ainsi, après avoir adopté le nouveau règlement général à la fin de l'année 2014-2015, la Confédération a révisé :

- sa Politique des ressources humaines;
- les grilles d'évaluation de ses employés;
- diverses politiques comme la Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation et la Politique de participation des membres.

Elle a également modifié ses grilles de sélection et revu ses méthodes de recrutement pour correspondre davantage aux types de personnel recherché.

Enfin, des outils de gestion ont été créés ou améliorés : calendrier des activités partagé, outil de suivi des activités, tableau de suivi budgétaire avec pourcentages, document de référence informatique, etc.

Gouvernance

En 2015-2016, le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et a apporté son soutien à l'équipe de travail et aux actions de la COPHAN à de multiples occasions.

Notons également que 42 personnes, issues de 34 organismes, ont participé à l'AGA du 8 juin 2015.

Projets en cours

Au 31 mars 2016, la COPHAN enregistrait les projets suivants :

- début du projet Plans d'action des ministères et organismes, subventionné par l'OPHQ;
- projet Activités pour souligner le 30e anniversaire (autofinancé);
- projet Accessibilité du Web, financé par l'OPHQ et l'INLB.

De plus, nous avons déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion de l'OPHQ pour un projet qui, s'il est accepté, débutera à l'été 2016.

Communications

Outils de communication

- Infolettre

Dans le souci de tenir son réseau informé de ses réalisations et de l'actualité en lien avec ses activités, la COPHAN a lancé en 2015 une infolettre intitulée « COPHAN en action ». Cette publication s'adresse aux organismes et aux personnes intéressés par l'avancée des droits des personnes ayant des limitations, membres ou non membres, et comprend les sections : Nouvelles de la COPHAN, Nouvelles des membres, Nouvelles des partenaires et autres nouvelles. Quatre éditions de « COPHAN en action » ont été envoyées au cours de l'année : à la mi-juin, mi-septembre, début janvier et fin mars.

- Plan de communications

Lors de la dernière assemblée générale, les membres ont affirmé leur intérêt de voir la COPHAN développer ses communications. C'est pourquoi l'équipe, en collaboration avec le conseil d'administration, a produit un plan de communications dont l'objectif principal est de faire de la COPHAN un leader d'opinion pour tout ce qui touche aux personnes ayant des limitations et leurs proches.

Pour cela, la COPHAN prévoit mener sept types d'actions, visant soit les ministères et organismes, les membres et les partenaires, les personnes avec des limitations, les nouveaux membres de la Confédération ou les médias.

- Section Chroniques

La mise en œuvre de ce plan, qui se veut réaliste en fonction des ressources disponibles, a été amorcée, puisqu'une nouvelle rubrique a fait son apparition sur le site Web de la COPHAN. Dans cette rubrique intitulée Chroniques, l'équipe réagit à l'actualité (celle des médias ou celle de ses membres) et propose, en partant d'exemples de situations concrètes, des réflexions et des questionnements sur des enjeux importants pour les personnes ayant des limitations. Au 31 mars 2016, huit de ces textes à saveur éditoriale étaient en ligne.

Notons que le plan de communications de la COPHAN est mis à la disposition des membres qui en font la demande.

Activités médiatiques

- Entrevue à l'émission de radio Ça vaut le détour!, diffusée le 16 mars 2016 sur le Canal M, au sujet du PL56 Loi sur la transparence en matière de lobbying;
- Entrevue à l'émission de radio Ça vaut le détour!, diffusée le 5 novembre 2016 sur le Canal M, au sujet de la nomination, au fédéral, de deux ministres avec des limitations;
- Entrevue à l'émission de radio Accès libre, diffusée le 7 mai 2015 sur le Canal M, au sujet du projet pilote sur la circulation des aides à la mobilité motorisées sur le réseau routier;
- Entrevue à Radio-Canada Toronto le 11 août 2016 pour discuter de l'enjeu de la sexualité chez les personnes ayant des limitations, en réaction à un évènement d'actualité;
- Participation à un article portant sur l'accès des commerces aux personnes ayant des limitations dans la revue l'Alimentation en avril 2015. Cette revue publiée six fois par année se veut la tribune des professionnels de l'industrie;
- Participation à un article sur l'accessibilité des élections fédérales dans le Journal du regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), Vol. 7, numéro 1, septembre 2015;
- Participation à une chronique de Patrick Lagacé intitulée « Vos amis les handicapés, pfff » parue dans La Presse du 1^{er} novembre 2015;
- Participation à un article sur les mères d'enfants ayant des limitations fonctionnelles dans la Gazette des femmes le 16 mars 2016.
- Rédaction d'un article pour le bulletin de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH) envoyé le 29 février 2016;
- Rédaction d'un article pour le bulletin du CCD;
- Participation à une revue de l'année 2016 à AMI Télé;

Par ailleurs, le site Huffington Post Québec a publié la « Lettre à un ti-cul avec des besoins particuliers à l'école » qui accompagnait le Plan d'intervention du ministre Blais en décembre 2015. Le site de nouvelles a également souhaité reprendre certaines des chroniques publiées sur le site de la COPHAN. Légèrement adaptées à un lectorat plus « grand public », cinq de ces chroniques se sont donc transformées en billets de blogue sous le nom de notre responsable des communications.

Enfin, la COPHAN a émis un texte d'opinion cosigné par l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) concernant l'émission Un souper presque parfait du 19 octobre 2015, suite aux nombreuses réactions qu'ont provoquées les propos d'une des candidates sur la place à part des « handicapés » dans la société. Cette lettre a été publiée sur le site web du Journal Le Soleil le 26 octobre.

Campagne de courriels

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2015, la COPHAN a mené une semaine d'actions et de revendications. Elle a fait appel à ses membres et partenaires afin qu'ils adressent des lettres au premier ministre du Québec sur des dossiers essentiels et problématiques :

- Lundi — Transport
- Mardi — Santé et services sociaux
- Mercredi — Éducation
- Jeudi — Lutte à la pauvreté
- Vendredi — Habitation

Plus de 300 personnes ont participé à l'action.

Financement

La COPHAN a entrepris cette année encore une campagne de financement auprès des instances gouvernementales et les députés et ministres ont bien répondu. Toutefois, ces montants accordés de façon discrétionnaire ne règlent nullement le problème de la récurrence du financement.

Dans ces conditions, la Confédération doit cette année piger dans ses réserves, mais le déficit enregistré est raisonnable étant donné les circonstances. Il faudra demeurer vigilants pour les années à venir.

Dossiers

1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)

1.1 Analyse des plans d'action des ministères et des organismes publics

Contexte : En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire professionnelle et sociale (LAEDPH), les ministères et organismes publics, ainsi que les municipalités de plus de 15 000 habitants, doivent adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. De plus, en juin 2015, le gouvernement du Québec adoptait le plan des engagements gouvernementaux (PEG) 2015-2019 visant à favoriser la mise en œuvre de la Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Dans ce plan, il est prévu de « favoriser la contribution du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées dans le suivi des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées et dans l'élaboration de propositions de mesures ».

Actions et résultats :

- La COPHAN a obtenu une subvention de la part de l'OPHQ afin de mettre en œuvre son propre projet d'analyse de la mise en œuvre de la Politique À part entière. La démarche entamée vise à analyser et effectuer le suivi des mesures adoptées par les ministères et organismes publics, au sein de leurs plans d'action, afin de leur faire des propositions de bonifications, s'il y a lieu, pour leurs prochains plans d'action.
- À cette fin, la COPHAN a engagé une nouvelle chargée de projets pour réaliser diverses activités en lien avec le projet d'analyse des plans d'action à l'égard des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

À suivre : Un comité de coordination sera mis en place afin de cibler les ministères et organismes qui seront visés par le projet et de procéder à l'analyse des plans d'action en fonction des critères qui auront été établis et du nouveau cadre d'évaluation. Le comité sera ultérieurement chargé de participer à l'élaboration d'une stratégie pour influencer les décideurs des organismes et des ministères visés par le projet. Enfin, une formation sur l'analyse des plans d'action dispensée par l'OPHQ à la COPHAN est prévue le 7 juin 2016.

1.2 Consultation au sujet de la lutte à l'intimidation

Contexte : En octobre 2014, la COPHAN a participé au Forum sur la lutte à l'intimidation. Suite à ce forum, un comité interministériel de travail chargé de l'élaboration du plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation a été mis sur pied. L'OPHQ, en tant que membre de ce comité, a lancé une consultation à laquelle la COPHAN a été invitée à participer.

Actions et résultats :

- Le 19 juin 2015, la COPHAN a fait parvenir à l'OPHQ ses recommandations.

- Le plan d'action Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée, a été lancé le 18 novembre 2015. La COPHAN n'a pas réagi.

1.3 Accessibilité du processus électoral

Contexte : La COPHAN rappelle depuis plusieurs années que les besoins en matière d'accès à la vie démocratique des personnes ayant des limitations ne sont pas limités à la simple action de voter, mais concernent l'ensemble du processus démocratique : tantôt l'accès à l'information, notamment par la présentation des bulletins de vote, tantôt l'accès aux différents événements partisans des partis politiques et au soutien à apporter aux personnes ayant des limitations qui souhaitent se porter candidates en vue d'une représentation équitable aux différentes instances. Pour la COPHAN, l'accessibilité électorale passe par l'accessibilité du processus électoral dans son ensemble et par l'amélioration de la participation à la vie politique pour les personnes ayant tout type de limitations.

Actions et résultats :

- Le projet de loi 83 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, tel que pré publié, modifie un article de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM) relatif à l'accessibilité des bureaux de vote. La COPHAN a donc remis un avis concernant spécifiquement l'article 188 à la Commission de l'aménagement du territoire en vue de son étude détaillée, qui précise que les bureaux de vote doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap et qui ajoute un alinéa pour les cas où le président d'élection ne peut établir un bureau de vote dans un endroit accessible. La COPHAN relève, entre autres, dans son avis de nombreuses limites à la proposition qui pourrait, au lieu de supporter l'amélioration continue de l'accessibilité des bureaux de vote, atténuer l'obligation des autorités de rendre les bureaux accessibles, en instituant une forme de justification.
- La COPHAN a participé à deux rencontres du comité consultatif sur l'accessibilité électorale d'Élections Canada à Gatineau, les 23 et 24 avril 2015 et les 16 et 17 février 2016, de même qu'à une rencontre téléphonique postélectorale le 4 novembre 2015.
- En vue des élections fédérales de 2015, la COPHAN a reçu Élections Canada à son assemblée générale annuelle de juin 2015 afin de présenter aux membres présents les modalités du vote et répondre à leurs questions.

À suivre : Lors de la dernière rencontre du comité consultatif, la COPHAN a appris que le comité, qui devait au départ siéger jusqu'en 2016, verra son mandat renouvelé. La COPHAN attend les modalités de ce renouvellement et poursuivra ses représentations tant auprès du DGEQ que d'Élections Canada et des partis politiques.

1.4 Approvisionnements accessibles

Contexte : L'article 61.3 de la LAEDPH spécifie que les ministères et organismes doivent tenir compte, dans leurs processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la

location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. Cet article peine à être appliqué, les ministères et organismes citant le manque d'information relatif à cet enjeu.

Afin de pallier ce supposé manque d'information, l'OPHQ a entrepris de produire des guides d'accompagnement. La COPHAN, quant à elle, profite de l'actualité pour identifier les occasions de sensibiliser les personnes concernées par cet article, voire de le faire appliquer. Pour la COPHAN, la prise en considération de l'accessibilité par les ministères et organismes dans leur processus d'approvisionnement :

- assure des milieux de travail qui conviennent à l'atteinte de leurs obligations d'embauche et à l'application de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- assure d'offrir équitablement aux citoyens ayant des limitations les services de l'État, et dans le cas spécifique des ressources informationnelles, d'atteindre les exigences de la Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (2006);
- incite les acteurs privés à clarifier leur offre de produits ou services accessibles en valorisant ces caractéristiques;
- incite les acteurs privés à améliorer l'accessibilité de leurs produits et services, se traduisant pour les entreprises québécoises par de plus grandes possibilités de pénétrer des marchés où l'accessibilité est déjà un critère d'achats, comme en Ontario et aux États-Unis.

Actions et résultats :

- La COPHAN a commenté, en février 2016, une première ébauche du deuxième volet du guide d'accompagnement de l'OPHQ portant sur la voirie.

- Le 17 décembre 2015, profitant de la publication d'un projet de règlement sur les contrats en matière de technologies de l'information et d'approvisionnement, la COPHAN a communiqué avec monsieur Coiteux, alors ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor. Elle y demandait que les dispositions des appels d'offres qui avantagent le développement durable (la marge préférentielle) s'appliquent explicitement aux produits accessibles, en appui à l'article 61.3 de la LAEDPH. Rappelons que la Stratégie gouvernementale pour le développement durable 2015-2020 fait la promotion d'un mode d'approvisionnement qui intègre des considérations sociales en vue de favoriser des comportements éthiques et innovants. Elle cite d'ailleurs comme objectif l'inclusion des personnes handicapées « notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux services publics ».

Selon le directeur des règlements sur les contrats publics du Secrétariat du Trésor, le règlement n'est pas l'endroit pour intégrer une telle spécification, les MO étant libres de définir leurs besoins, tant que ceux-ci s'alignent aux orientations gouvernementales. Bien que trouvant notre intervention pertinente, il soutient que cela doit passer par la sensibilisation des ministères et organismes afin de leur rappeler qu'ils doivent respecter l'article 61.3 de la LAEDPH. Le Vérificateur général adjoint et Commissaire au développement durable a aussi répondu à notre envoi en mentionnant vouloir tenir

compte de l'enjeu de l'accessibilité dans le volet social du développement durable lors de ces futurs travaux.

À suivre : La COPHAN sera interpellée afin de commenter une version plus étoffée du deuxième volet du guide d'accompagnement pour la voirie de l'OPHQ et continuera de réagir à toute actualité lui permettant de faire la promotion de cet article de la LAEDPH souvent mal ou non appliqué.

1.5 Renouveau de la Politique québécoise de la jeunesse

Contexte : Le 17 juin 2015, le premier ministre Philippe Couillard annonçait la tenue d'une grande consultation au sujet du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse qui datait de 2001. À l'époque, le comité jeunesse de la COPHAN avait produit un mémoire afin de souligner les besoins des jeunes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions et résultats :

- Continuant sur la lancée de 2001 et reprenant certaines des recommandations émises lors de l'élaboration de la première mouture de la Politique, la COPHAN, en septembre dernier, a remis au Secrétariat à la jeunesse du Québec un mémoire soulignant l'importance de prendre en considération les besoins des jeunes ayant des limitations fonctionnelles dans une perspective d'inclusion. Partant des quatre axes proposés par le Secrétariat à la jeunesse (De saines habitudes de vie ; Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaire ; Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir ; Une citoyenneté active et plurielle), le mémoire insiste sur le fait que les mesures et principes émis doivent rejoindre tous les jeunes, y compris les jeunes ayant des limitations, de sorte qu'ils puissent vivre dans leur communauté sans obstacle.

- La COPHAN était présente le 24 septembre 2015 au Forum Jeunesse.

- La COPHAN a assisté au lancement de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le 30 mars dernier.

À suivre : Constatant la trop faible prise en compte des enjeux spécifiques aux jeunes ayant des limitations fonctionnelles dans la nouvelle politique, la COPHAN a adressé en 2016-2017 une lettre au premier ministre du Québec pour lui signaler ces manques et lui demander une rencontre.

1.6 Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

Contexte : En juin 2015, le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Jean-Marc Fournier, a déposé le projet de loi 56 Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, qui prévoit assujettir tous les OSBL à la loi sur le lobbyisme. Si adoptée, cette loi aura des impacts considérables sur les groupes d'action communautaire autonome comme la COPHAN et ses membres, et particulièrement sur les organismes de défense collective des droits. Elle aura

également pour effet de faciliter la tâche aux lobbyistes du privé dans plusieurs domaines d'importance, dont ceux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, mettant ainsi en péril la qualité et la gratuité des services publics.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé activement au comité de travail du Groupe d'organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme, piloté par la TRPOCB.
- Le comité de travail a produit de nombreux documents afin d'informer les groupes de base et les citoyens et de leur fournir des outils pour manifester leur désaccord envers ce projet de loi.
- Avec une cinquantaine d'organismes, la Confédération a participé le 25 août à une rencontre d'analyse collective du PL56 et a contribué à la réflexion en produisant des documents expliquant les enjeux de ce projet de loi.
- Le 19 août 2015, la COPHAN a transmis une lettre aux membres de la Commission des Institutions afin de demander que la consultation sur le PL56 soit une consultation générale et a invité ses membres à faire de même.
- En réaction à la grande mobilisation du milieu communautaire, le ministre Fournier a fait parvenir une lettre au Commissaire au lobbyisme du Québec (CLQ) le 26 novembre 2015, lui commandant une étude sur les potentiels impacts du PL56 sur les OSBL.
- La COPHAN a écrit au CLQ afin de demander à être rencontrée dans le cadre de cette consultation, demande à laquelle le Commissaire a acquiescé.
- La COPHAN a fait parvenir un avis sur le PL56 au CLQ et a rencontré ce dernier le 12 février 2016 afin de lui faire part de ses arguments contre le PL56.

À suivre : La TRPOCB, au nom du Groupe d'organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme, a demandé à rencontrer la ministre Rita De Santis, qui a succédé au ministre Fournier. Cette rencontre aura lieu en avril 2016. Le rapport du CLQ doit être rendu public au printemps 2016 et il semblerait que le projet de loi sera étudié en commission parlementaire à l'automne 2016.

1.7 Travaux sur la législation québécoise

Contexte : Au cours des derniers mois, la COPHAN a été fréquemment interrogée sur la nécessité de réclamer une loi-cadre en matière d'accessibilité à l'instar de l'Ontario, des États-Unis ou de la France. En effet, certains individus et organismes ont fait la promotion d'une loi-cadre sur l'accessibilité et ont lancé une pétition en ce sens, arguant que la LAEDPH ne permet pas un réel exercice des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions et résultats :

- Dans le but de susciter une réflexion et avant de prendre officiellement position sur le sujet, la COPHAN a organisé, dans le cadre de son 30e anniversaire, une rencontre

d'échanges entre ses membres, lors de laquelle des représentantes de Québec accessible, organisme faisant la promotion d'une nouvelle loi, sont venues faire une présentation.

- La COPHAN a mis sur pied un comité législation, qui s'est rencontré une première fois le 29 mars 2016.

À suivre : Un sous-comité de travail sur la législation a été mandaté pour produire un document présentant les outils juridiques existants au Québec et les raisons pour lesquelles ces outils sont insuffisants et inefficaces. Ce document devrait être présenté au comité législation à l'automne 2016.

1.8 Politique de développement durable

Contexte : En février 2015, la COPHAN avait remis un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de la consultation portant sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020. Le mémoire soulignait le peu de place accordée aux enjeux relatifs à la participation des personnes ayant des limitations dans toute la réflexion entourant le développement durable au Québec. Elle y déclinait aussi, selon la classification des orientations du document de consultation, des exemples concrets sur la forme que cela pourrait prendre.

Actions et résultats :

- Adoptée en octobre 2015, la Stratégie 2015-2020, en comparaison avec l'absence d'enjeux relatifs à la participation sociale des personnes ayant des limitations dans le cahier de consultation, reconnaît dans son introduction « les droits des personnes handicapées prévus par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (...) ». Et dans l'énoncé de ses objectifs, elle vise ainsi « l'inclusion de ces citoyens, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux services publics. » La prise en compte des besoins des personnes handicapées est également explicitement citée à l'objectif 4.1 « Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables ». Même chose en ce qui a trait à l'objectif 7.1 « Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables ».

1.9 Projet sur les coûts liés à la participation des personnes ayant des limitations

Contexte : Depuis quelques années déjà, les organismes d'action communautaire autonome sont confrontés à un défi important : la participation des personnes ayant des limitations à leur vie associative. La difficulté a été portée à l'attention du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), notamment par la COPHAN, afin qu'il intervienne sur cette question. Un projet de recherche a été mis sur pied en collaboration avec l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) afin de voir l'applicabilité de la mise en place d'une aide gouvernementale, et la

forme que pourrait prendre cette aide, comme un fonds, une mesure ou un programme qui s'adresserait à l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome au Québec.

Actions et résultats :

- La COPHAN fait partie du comité consultatif du projet, conjointement avec l'AQRIPH et le RQ-ACA. Quatre rencontres de travail ont eu lieu, notamment pour les aspects qui devraient être couverts par le sondage préliminaire au projet.

À suivre : La COPHAN continue pour le moment de faire entendre ses préoccupations au chercheur afin qu'il en tienne compte dans ses travaux, notamment pour l'élaboration d'un sondage destiné aux groupes d'ACA.

1.10 Autres

- Le 29 avril 2015, la COPHAN a envoyé au Parti Québécois des suggestions de questions dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires du MSSS.

- Le 19 octobre 2015, la COPHAN a rencontré le ministre Sam Hamad, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les thèmes suivants ont été abordés : réforme du programme de soutien du revenu, 2e phase de la Stratégie nationale sur l'emploi des personnes handicapées, CIT, problèmes à la RRQ, règlement en vertu de l'art.69 de la LAEDPH, révision du CCQ, financement de la COPHAN et des groupes communautaires.

- Conjointement avec le groupe Ex aequo, la COPHAN a organisé le 26 octobre 2015 une rencontre sur le financement et la reconnaissance des organismes. Les thèmes abordés ont été le SACAIS, le PSOC, le PL56 et les revendications du RO-DCD.

- Dans le dossier Financement des organismes, la COPHAN, à la demande du MTESS, a rempli un questionnaire pour évaluer le volet promotion des droits du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole.

2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté

2.1 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté

Contexte : Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été institué en 2002 par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mis sur pied en 2006. La COPHAN a participé à plusieurs reprises aux travaux de ce comité.

Actions et résultats :

- Le 17 juin 2015, la COPHAN a assisté au lancement de l'avis « L'aide à l'emploi : pour une intégration durable » qu'elle avait contribué à rédiger. Il s'agit du deuxième avis d'une série de trois sur le thème « L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever ».
- Le 22 mars 2016, la COPHAN a participé à une demi-journée de réflexion sur la lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Cela a été l'occasion de souligner les enjeux propres aux personnes ayant des limitations en cette matière.

2.2 Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Contexte : À l'automne 2015, le gouvernement a lancé la consultation Solidarité et inclusion sociale, en vue de l'adoption du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Actions et résultats :

- Après avoir consulté ses membres, la COPHAN a déposé un mémoire au ministre Sam Hamad (remplacé par le ministre François Blais), dans lequel elle soulève plusieurs enjeux relatifs à l'emploi (CIT, travail à temps partiel, sensibilisation des milieux d'emploi), à l'éducation et la formation (TEVA, stages et emplois d'été adaptés ou accessibles, programmes jeunesse) et au soutien du revenu (programme de solidarité sociale, RRQ). La COPHAN aborde également des moyens complémentaires pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles, soit la compensation des coûts liés aux limitations, l'accès aux services de santé et aux services sociaux, les logements accessibles et abordables et les services d'accompagnement.
- La COPHAN a incité ses membres à appuyer son mémoire. Ces derniers ont répondu à l'appel et 21 lettres d'appui au mémoire de la COPHAN ont ainsi été acheminées.

À suivre : Le troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion devrait être lancé en 2017.

2.3 Projet de loi 70

Contexte : Le 10 novembre 2015, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 70 Loi visant à permettre une

meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Ce projet de loi introduit le nouveau Programme Objectif emploi, obligatoire pour les prestataires de l'aide sociale sous peine de voir leur prestation coupée de façon considérable. Ce programme ne s'applique pas aux prestataires du programme de Solidarité sociale, c'est-à-dire ceux jugés comme ayant une contrainte sévère à l'emploi (CSE). En raison du remaniement ministériel ayant eu lieu en janvier 2016, le ministre François Blais est le nouveau porteur du projet de loi.

Actions et résultats :

- Après avoir consulté ses membres, la COPHAN a déposé à la Commission de l'économie et du travail son mémoire sur le PL70. Dans celui-ci, la COPHAN explique qu'elle est en accord avec l'objectif de favoriser le développement de l'emploi, mais émet des réserves et objections sur plusieurs dispositions, dont le caractère coercitif de certaines mesures. Ainsi, ce projet de loi oblige certains à s'inscrire dans un processus encore flou sous peine de sanctions financières et exclut les personnes ayant des CSE qui veulent bénéficier de mesures de soutien. Elle dénonce également le renforcement des préjugés selon lesquels certains ne veulent pas sortir de la pauvreté. La COPHAN propose différentes solutions pour que les personnes ayant des limitations puissent aussi bénéficier de soutien pour développer leur parcours professionnel. Elle suggère finalement différentes pistes d'actions pour que les personnes ayant des contraintes à l'emploi et celles qui ne peuvent espérer travailler bénéficient de mesures particulières pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion.

- Le 9 février 2016, la COPHAN est allée présenter son mémoire sur le PL70 en commission parlementaire.

À suivre : Le PL70 est passé à l'étape de l'étude détaillée en commission et est présentement en attente d'adoption.

2.4 REÉI

Contexte : Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) est un programme canadien qui vise à aider les Canadiens et Canadiennes reconnus handicapés et leur famille à épargner à long terme. Les personnes qui détiennent un REÉI peuvent aussi être admissibles à des subventions et à des bons de la part du gouvernement fédéral. Malheureusement, les personnes ayant des limitations fonctionnelles du Québec sont mal informées de l'existence de ce programme et des réglementations provinciales les empêchent de profiter pleinement de ces sommes qui leur sont réservées.

Actions et résultats :

- Le 14 mars 2016, la COPHAN a rencontré Guillaume Parent, fondateur de Finandicap, cabinet de services financiers spécialisé dans le REÉI au Canada, afin de parler du recours insuffisant au régime par les personnes ayant des limitations au Québec. Il s'agit d'une mesure financière intéressante pour les personnes ayant des limitations et la COPHAN souhaite la promouvoir au Québec.

À suivre : Au cours des prochains mois, si la COPHAN reçoit un financement spécifique à cette fin, elle mènera une campagne d'information dans le milieu afin que davantage de personnes ayant des limitations utilisent ce moyen à leur disposition pour épargner.

2.5 Autres

- Le 10 novembre 2015, la COPHAN a participé à une rencontre de la Coalition sur l'aide sociale dans le but de préparer une réaction collective au PL70.
- Le 1^{er} juin 2015, la COPHAN a participé à une rencontre avec des partenaires concernant le nouveau règlement régissant les avoirs liquides, les déplacements hors Québec ainsi que la valeur des propriétés des personnes prestataires de l'aide sociale.
- Le 24 février 2016, la COPHAN a écrit au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, pour lui demander une rencontre portant sur quatre enjeux : l'élaboration et la mise en œuvre de la phase 2 de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, le besoin d'assouplir certaines règles relatives au programme de solidarité sociale, la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles, et le revenu minimum garanti. Le ministre a répondu positivement à cette demande et la rencontre aura lieu en mai 2016.

3. Santé et services sociaux

3.1 Panier de services assurés

Contexte : À l'été 2015, le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) a amorcé des travaux de consultation publique en lien avec le panier de services assurés en santé et services sociaux. Ces travaux, en plusieurs étapes, ont débuté par un sondage et des groupes de discussion sur les valeurs et préoccupations des citoyens en matière de santé et de services sociaux. Un appel de mémoires, puis un appel de témoignages ont ensuite eu lieu, de même que des rencontres bilatérales avec certains groupes.

Actions et résultats :

- Après avoir consulté ses membres, la COPHAN a remis un mémoire dans le cadre de cette consultation publique, dans lequel elle réaffirme les principes d'accessibilité, d'universalité, d'intégralité et de gratuité des services promus par la Loi canadienne sur la santé. Elle y défend également les idées selon lesquelles les besoins de toutes les personnes doivent être à la base des critères d'évaluation de ce qui entre et sort du panier de services assurés par le régime public et que l'offre de services doit se baser sur l'évaluation globale des besoins des personnes et se traduire par la disponibilité des services. La COPHAN insiste sur l'importance des services sociaux et de la prévention en santé afin d'améliorer le bien-être des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de réduire les coûts du système.

- La COPHAN a incité ses membres à appuyer son mémoire. Ces derniers ont répondu à l'appel et 18 lettres d'appuis ont ainsi été acheminées au CSBE.

À suivre : Lors de la présentation du dernier budget, le gouvernement a annoncé la cessation des activités du CSBE. Une rencontre entre le CSBE et la COPHAN au sujet du panier de services aura lieu en avril 2016.

3.2 Aides auditives

Contexte : En collaboration avec la RAMQ, le MSSS a entrepris à l'été 2015 la révision du Règlement sur les aides auditives et les services assurés. Cette révision a deux visées : la mise à jour du Règlement en incluant de nouvelles technologies, mais aussi l'amélioration du programme afin de réduire la proportion de personnes qui n'utilisent pas leur aide auditive.

Actions et résultats :

- La COPHAN a mis sur pied un groupe de travail sur la question, composé des membres issus du milieu de la communauté Sourde et malentendante. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2015-2016.

- La COPHAN a transmis ses réponses au document de consultation du MSSS, soit une étude du Règlement article par article, de même qu'une lettre et un document exposant les préoccupations de nos membres en matière de déficience auditive qui ne concernent pas le Règlement en tant que tel.

À suivre : La révision du Règlement par le MSSS et la RAMQ est présentement en cours. La COPHAN reste en contact avec le responsable du dossier au MSSS afin de suivre les développements.

3.3 Offre de services du MSSS pour les personnes avec déficience

Contexte : En 2014-2015, le MSSS a mis sur pied un comité consultatif pour les questions touchant les personnes ayant des limitations. L'objectif de ce comité est de réunir les principaux regroupements d'action communautaire autonome qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille afin d'aborder l'ensemble des enjeux reliés aux programmes et services du MSSS les concernant. Ce comité est composé de la COPHAN, de l'AQRIPH, de l'AQIS, de la FQA et de représentants du MSSS. En 2015-2016, il a concentré ses activités sur l'offre de services aux personnes ayant une déficience.

Actions et résultats :

- Le 4 avril 2015, la COPHAN a tenu une première rencontre de consultation de ses membres au sujet de l'offre de services. Ces commentaires ont été transmis au MSSS le 17 avril 2015 lors d'une première rencontre du comité consultatif au sujet de l'offre de services.
- La deuxième rencontre de ce groupe de travail s'est tenue le 9 octobre 2015. Ce fut l'occasion pour les membres du comité d'émettre leurs commentaires sur les documents ébauchant l'offre de service, qui se divise en plusieurs catégories, notamment : le soutien à domicile, les services de réadaptation, les activités socioprofessionnelles et communautaires, les plans de services, les aides techniques, le transport-hébergement, les ressources résidentielles et le soutien aux familles.

À suivre : La prochaine rencontre du comité est prévue pour juin 2016.

3.4 Politique gouvernementale de prévention en santé

Contexte : Le 16 novembre 2015, un forum a été tenu par la députée et adjointe parlementaire de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois, dans le cadre d'une consultation sur invitation concernant la future Politique gouvernementale de prévention en santé.

Actions et résultats :

- La COPHAN a été informée par la TRPOCB que cette consultation avait lieu et que ni une ni l'autre des deux organisations n'y était invitée. La COPHAN a effectué avec succès des démarches auprès du cabinet de la ministre Charlebois afin d'être invitée à cette consultation.
- La COPHAN a participé, le 16 novembre 2015, au forum concernant la future Politique gouvernementale de prévention en santé.

- Suite au forum, la COPHAN a remis un avis à la ministre Charlebois et à son adjointe parlementaire et députée de Chauveau, Mme Véronyque Tremblay. Dans cet avis, la COPHAN met l'accent sur l'importance d'assurer l'accès aux services généraux de santé pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle insiste sur la nécessité d'assurer l'accessibilité des campagnes de santé publique et des programmes de prévention des comportements à risque. La COPHAN se prononce également sur les quatre orientations ciblées pour la future Politique, soit le développement des capacités des personnes, l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires, l'amélioration des conditions de vie favorables à la santé et le renforcement de la prévention dans le système de santé et de services sociaux.

À suivre : La Politique gouvernementale de prévention en santé n'est toujours pas sortie. La COPHAN surveillera sa publication et la commentera si nécessaire.

3.5 Services de soutien à domicile

Contexte : Les services de soutien à domicile représentent un enjeu particulièrement important pour la plupart des membres de la COPHAN. De nombreux organismes se sont dits inquiets cette année des coupures substantielles dans les services de soutien à domicile dans le contexte actuel d'austérité.

Depuis 2014, la COPHAN siège à un comité chargé de mettre en place un programme de formation à l'intention des préposés à l'aide domestique et à l'aide à la vie quotidienne qui œuvrent au sein d'entreprises d'économie sociale. Ce comité est formé du MSSS, des agences, des CSSS, d'une commission scolaire responsable de l'élaboration du programme, de représentants d'entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) et de la COPHAN.

La COPHAN a également été approchée par le réseau des EÉSAD pour mettre en place un partenariat dans le but de faire la promotion de la réponse adéquate aux besoins des personnes ayant des limitations. Les discussions pour mettre sur pied un comité conjoint pour améliorer les pratiques des EÉSAD auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles ont débuté en 2014.

Actions et résultats :

- Tout au long de l'année, la COPHAN est intervenue sporadiquement afin d'amener le ministère et le réseau à répondre aux besoins réels des personnes ayant des limitations fonctionnelles en matière de soutien à domicile. Entre autres, nous avons rappelé au ministère que les évaluations de besoins doivent être fondées sur les besoins réels des personnes et non pas reposer sur des considérations budgétaires. Cela est particulièrement important dans le contexte économique actuel.

- Programme de formation des préposés en soutien à domicile :

- À l'automne 2015, la COPHAN a reçu une première version des documents de formation conçus et rédigés par la commission scolaire responsable de l'élaboration du programme. Insatisfaite de l'approche utilisée dans ces documents, la COPHAN a transmis de nombreux commentaires à la personne

responsable du dossier au MSSS qui nous a assuré qu'elle nous tiendrait au courant de la suite des choses.

- En janvier 2016, la COPHAN a appris par la bande que la formation était sur le point de commencer à être dispensée. Elle a donc contacté le MSSS pour effectuer un suivi et a réussi à obtenir les documents qui en étaient à l'étape finale de révision. Cette version était mieux que la première, mais des commentaires additionnels ont tout de même été transmis. Selon les dernières informations obtenues, la formation a commencé à être dispensée aux premières cohortes de préposés en mars 2016.

- Comité conjoint COPHAN – EÉSAD

- C'est à l'hiver 2016 que le comité réunissant le milieu associatif et le réseau des EÉSAD a vu le jour. Ayant pour mandat de développer des partenariats afin de mieux faire connaître les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de diffuser les meilleures pratiques en matière de soutien à domicile, le comité est formé de 8 personnes, dont 4 issues du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

- Congrès national du Réseau des EÉSAD

- La COPHAN a fait partie du panel sur les besoins des clientèles lors du congrès national le 30 mars 2016.

À suivre : Le comité conjoint COPHAN-EÉSAD travaille à l'élaboration d'un guide de meilleures pratiques à l'intention des gestionnaires d'EÉSAD. Ce document devrait être adopté et diffusé au cours de la prochaine année.

3.6 Accompagnement

Contexte : Depuis plusieurs années, la COPHAN défend le droit à l'accompagnement pour les personnes ayant des limitations et la mise en œuvre de ce dernier. En 2015, l'OPHQ a entamé des consultations à ce sujet et la COPHAN y a pris part.

Actions et résultats :

- Le 7 décembre 2015, la COPHAN a tenu une rencontre de consultation de ses membres sur la base d'un document de réflexion produit par l'OPHQ sur les services d'accompagnement.

- Le 15 février 2016, la COPHAN a fait parvenir ses commentaires et ceux de ses membres portant sur ce document de réflexion.

- Le 24 mars 2016, les membres de la COPHAN intéressés au dossier ont été invités à assister à une rencontre au cours de laquelle l'organisme membre PIMO a présenté un modèle de services d'accompagnement. Les membres ont pu donner leur avis sur ce modèle.

À suivre : L'OPHQ est toujours en période de consultations de différents acteurs relativement aux services d'accompagnement. La COPHAN reste en lien avec la

personne responsable du dossier et tiendra ses membres informés des prochaines étapes.

3.7 Ressources résidentielles

Contexte : Alertée au cours de l'été 2015 par la mère d'un jeune autiste hébergé dans une résidence de type familial encadrée par le MSSS, la COPHAN a pris connaissance de plusieurs problèmes entourant les visites de proches des personnes hébergées en ressources intermédiaires et en ressources de type familial (RI/RTF), ainsi que d'inquiétudes relatives au traitement des personnes en situation de vulnérabilité hébergée en RI.

Actions et résultats :

- Cette année, la COPHAN s'est jointe à l'Association québécoise pour l'intégration sociale (AQIS) et à la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) pour former un groupe de travail sur la question.

- Le groupe de travail a mandaté la firme Ménard, Martin avocats pour rédiger une opinion juridique relative aux droits de la personne hébergée et aux droits d'accès du représentant d'une personne hébergée dans une ressource non institutionnelle, comprenant l'analyse des contrats types régissant les droits et le statut des personnes hébergées en ressource non institutionnelle, ainsi que la rédaction d'un projet de clauses juridiques à ajouter au contrat type entre les ressources non institutionnelles et l'établissement, dans le but que la personne hébergée et, le cas échéant, son représentant, soient parties au contrat. Ce contrat devrait notamment prévoir :

- Le statut de la personne hébergée et, le cas échéant, de son représentant au sein de la ressource non institutionnelle;
- Le devoir d'information de la ressource non institutionnelle et de l'établissement ainsi que le droit d'accès à l'information pour la personne hébergée et, le cas échéant, son représentant au sein de la ressource non institutionnelle;
- Les droits et les limites de la personne hébergée en ressource non institutionnelle de recevoir des visites spontanées de ses connaissances et amis et, le cas échéant, les droits et limites de son représentant à lui rendre des visites spontanées au sein de la ressource non institutionnelle;
- Des mécanismes fiables de surveillance de la qualité des services offerts en ressource non institutionnelle ainsi que des mécanismes de plainte efficaces au sein des CISSS/CIUSSS.

À suivre : Le groupe de travail est en attente de l'avis juridique de Ménard, Martin avocats. À l'aide de cet avis, les trois organismes comptent proposer la renégociation des contrats d'hébergement en ressources non institutionnelles (RNI) pour que la personne ou son représentant, le cas échéant, y soit partie afin d'assurer le respect de leurs droits.

3.8 Restructuration du CRLB et de l'IRD

Contexte : L'annonce récente d'une restructuration des services de réadaptation à Montréal soulève des inquiétudes pour le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB) et pour l'Institut Raymond-Dewar (IRD). En effet, ces institutions centenaires ont développé une expertise spécialisée en matière de services aux personnes ayant diverses limitations fonctionnelles.

Actions et résultats :

- Le 1^{er} décembre 2015, la COPHAN a appuyé une lettre que des organismes de défense des droits des personnes en situation de handicap ont adressée aux ministres Charlebois et Barrette quant à l'avenir du CRLB et de l'IRD.
- La COPHAN a soutenu trois de ses membres (Ex Aequo, CQDA, AQEPA) et le Comité des usagers du CRLB dans l'obtention d'une rencontre avec la ministre Charlebois dans ce dossier.

À suivre : La rencontre avec la ministre Charlebois aura lieu en avril 2016, à laquelle participera la COPHAN en compagnie des groupes mentionnés.

3.9 Parents d'enfants très malades et ayant d'importantes limitations

Contexte : La COPHAN a été approchée par les trois mamans initiatrices du mouvement citoyen « Parents jusqu'au bout ! » qui militent pour que les parents d'enfants très malades et avec d'importantes limitations obtiennent le statut de famille d'accueil et puissent ainsi recevoir plus d'aide financière. Si on ne peut que soutenir ces mères et toutes les familles qui se trouvent souvent au bord de l'épuisement et de l'endettement après avoir décidé de prodiguer elles-mêmes les soins quotidiens que requiert leur enfant, il faut se demander si la solution défendue par « Parents jusqu'au bout ! » est la plus appropriée. En effet, les nombreuses règles qui encadrent les familles d'accueil ne risquent-elles pas de créer plus de barrières que d'avantages ?

Actions et résultats :

- Le 18 juin 2015, la COPHAN a rencontré la ministre Charlebois en compagnie des trois mamans de « Parents jusqu'au bout ! ». Lors de cette rencontre, la ministre a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail dans le but de trouver une solution aux sérieux problèmes rencontrés par les familles d'enfants lourdement handicapés et/ou gravement malades.
- Suite à cette rencontre, le 3 septembre 2015, la COPHAN a transmis à la ministre Charlebois une lettre dans laquelle elle confirmait son support à la cause de « Parents jusqu'au bout ! » et rappelait à la ministre les engagements pris lors de la rencontre de juin, insistant sur la nécessité d'explorer plusieurs pistes de solution et d'aborder le problème de façon générale.
- Le 11 septembre 2015, un groupe de travail composé de représentants du MSSS, de l'OPHQ, du mouvement « Parents jusqu'au bout ! » et de la COPHAN a tenu une première rencontre et en est venu à la conclusion que la formation d'un comité

interministériel sur la question était nécessaire. Le groupe de travail s'est penché sur la rédaction d'un mandat et d'un échéancier pour ledit comité interministériel, formé du MSSS, du ministère de la Famille, du ministère des Finances, du MTESS, de l'OPHQ et de Retraite Québec.

- Le 4 décembre 2015, lors de la deuxième rencontre du groupe de travail, les organismes présents ont confirmé la teneur du mandat et de l'échéancier du comité interministériel, tout en insistant sur l'urgence d'agir.

- Le 18 février 2016, une troisième rencontre du groupe de travail a permis de constater les impacts très complexes dans ce dossier. La COPHAN et les membres de « Parents jusqu'au bout ! » ont insisté sur l'importance que le comité interministériel identifie rapidement les solutions aux problèmes rencontrés par ces parents tout en ne brimant pas les familles des autres personnes ayant des limitations fonctionnelles.

À suivre : Le comité de travail interministériel est actuellement à l'œuvre. Nous continuons de suivre la situation de près.

3.10 Autres

- Le 29 avril 2015, la COPHAN a transmis une lettre à la ministre Charlebois et au ministre Barrette au sujet de la pratique des « bains au noir » dans les CHSLD qui avait fait l'objet des manchettes. Cette lettre démontrait une pratique qui traduit le fait que les besoins essentiels des personnes hébergées en CHSLD n'obtiennent pas une réponse adéquate. Plutôt que condamner cette pratique, il serait urgent de remédier à cette situation, dans le respect de la dignité humaine.

- Le 19 novembre 2015, la COPHAN a communiqué avec Régina Lavoie du MSSS concernant l'accessibilité de l'information et des documents sur les soins de fin de vie et aide médicale à mourir.

4. Éducation

4.1 Rencontres de comité

Contexte : La COPHAN reconnaît que, depuis le départ de l'ancienne responsable du dossier Éducation, les actions ont été peu nombreuses en la matière. Pourtant, il se passe beaucoup de choses en éducation. Le taux d'inclusion dans l'école régulière diminue pour certaines catégories d'élèves ayant des limitations. Le ministère évalue à la baisse les besoins d'étudiants avec limitations sans tenir compte du diagnostic posé par le système de santé, afin de faire des économies sur les services. Le nombre d'exclusions temporaires ou permanentes d'élèves en difficulté augmente, on coupe les budgets, les professeurs et les élèves manquent de soutien. À cette réalité, s'ajoutent aussi les négociations des conventions collectives et d'autres obstacles. Dans un contexte d'austérité, une diminution de l'enveloppe budgétaire globale attribuée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA) est aussi à craindre.

Actions et résultats :

- Afin de relancer le dossier, de déterminer ensemble les objectifs à poursuivre en matière d'éducation pour les élèves et étudiants ayant des limitations et de préciser les priorités, la COPHAN a convié ses membres intéressés par la question à deux rencontres :
- l'une le 25 juin 2015, lors de laquelle il a été décidé de mener une action sur le plan des communications;
- l'autre le 14 janvier 2016, lors de laquelle il a été décidé de réagir au projet de loi 86.

4.2 Plan d'intervention du ministre Blais

Contexte : En théorie, un plan d'intervention (PI) est un outil de planification d'actions qui identifie les besoins prioritaires de chaque ÉHDAA dans une démarche de concertation et de collaboration entre les professionnels, les parents et l'élève, s'il le peut. Comportant des objectifs à atteindre et les compétences à développer, il suggère des moyens accompagnés d'échéanciers.

Actions et résultats :

- À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, la COPHAN a souhaité attirer l'attention du public sur la situation des ÉHDAA au Québec en 2015. C'est pourquoi elle a conçu le plan d'intervention (PI) du ministre Blais, alors ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Suivant le modèle de l'instrument utilisé dans les établissements scolaires du Québec, ce document s'est basé de manière ironique sur les forces du ministre et a exploré ses besoins prioritaires, ses capacités (c'est-à-dire les aptitudes sur lesquelles on devrait pouvoir miser pour le faire progresser) et quelques pistes de solutions pour lui permettre de relever ses « défis particuliers ». Le PI du ministre Blais a surtout indiqué des comportements attendus et des moyens pour atteindre l'objectif qui devrait être de s'assurer que 100 % des ÉHDAA

aient accès à une scolarisation de qualité, quelles que soient leurs différences ou difficultés.

- Plusieurs rencontres de comité ont eu lieu pour rédiger le PI du ministre.

- Puisque le grand public ne sait pas exactement ce qu'est un PI, la COPHAN a accompagné le PI du ministre d'un texte explicatif plus vivant et facile à communiquer. Cette « Lettre à un ti-cul avec des besoins particuliers à l'école », qui dressait un tableau peu joyeux du milieu scolaire pour les ÉHDAA au Québec en 2015, a été reprise sur le site d'information Huffington Post Québec.

4.3 Projet de réforme de la gouvernance scolaire

Contexte : Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. François Blais, a déposé le 4 décembre 2015 un projet de loi visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires et à conférer davantage de pouvoir aux personnes proches des élèves que sont les parents, le personnel scolaire et les directions d'école. Le projet de loi abroge notamment les élections scolaires et remplace le Conseil des commissaires actuel par un conseil scolaire.

Actions et résultats :

- Dans le cadre de l'étude du projet de loi 86 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire, la COPHAN a déposé un mémoire attirant l'attention du ministre sur le principe de l'inclusion scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). À la lumière des principes qui animent la COPHAN, soit l'inclusion scolaire, le droit à l'égalité et la conviction selon laquelle les individus sont les véritables maîtres d'œuvre de leur vie, le mémoire analyse les aspects du projet de loi 86 qui posent problème au niveau de la représentation des intérêts et des besoins des EHDA, de la participation de leurs parents, et à l'égard de leur réussite scolaire. En effet, le libellé même de ce projet de loi indique qu'il importe « d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire ». Or, certaines dispositions se traduiront par une fragilisation du rôle joué par les parents d'élèves à besoins particuliers au sein de la démocratie scolaire et par un affaiblissement de leur voix.

À suivre : La réforme des commissions scolaires soumise par le projet de loi 86 a été repoussée par le nouveau ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, qui veut analyser plus en profondeur les propositions mises de l'avant par son prédécesseur François Blais. La COPHAN restera à l'affût des nouveaux développements dans ce dossier afin de s'assurer que les besoins des EHDA sont pris en considération dans le cadre de cette révision des structures de la gouvernance scolaire.

4.4 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

Contexte : Le Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS) est un comité aviseur du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qui se réunit généralement deux fois par année. La COPHAN est membre du GCAS, qui rassemble d'autres groupes communautaires, des représentants du MEES, des commissions scolaires, des syndicats ainsi que des regroupements de professionnels de l'enseignement.

Habituellement, avant chaque réunion du GCAS, les organismes que nous appelons les « partenaires en éducation » (l'AQIS, l'OPHQ, la CDPDJ et la COPHAN) se rencontrent pour allier leurs forces.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé aux deux rencontres du GCAS, le 5 juin et le 4 décembre 2015. Cette année encore, ces rencontres ont été décevantes, car elles étaient principalement orientées vers des présentations de la part du MEES.

- Le processus de validation de la déclaration de la clientèle handicapée aux fins de financement est en cours de transformation : suite à la fermeture des directions régionales, tous les dossiers de validation transmis par les commissions scolaires sont traités de façon centralisée par la Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires. Le ministère nous a affirmé que le taux d'acceptation des demandes de validation était en légère augmentation et que, dans ce processus, les diagnostics émis par des professionnels ne sont jamais remis en question.
- Un prototype des apprentissages obligatoires inscrits dans le nouveau programme en Orientation scolaire et professionnelle nous a été présenté. En 2015, une vingtaine d'écoles ont participé à un projet pilote pour préparer la mise en place de ce programme. Nous avons rappelé qu'il est important que les personnes impliquées aient des connaissances de la clientèle et des diverses options professionnelles ou socioprofessionnelles qui peuvent être envisagées pour les élèves HDAA.
- Nous avons assisté à une présentation du Référentiel de compétences en orthopédagogie et du contexte des travaux qui ont mené à sa rédaction. Ce Référentiel, fruit du travail de professeurs de toutes les universités francophones du Québec, définit l'ensemble des compétences devant être développées au terme d'une maîtrise professionnelle spécialisée en orthopédagogie. À l'issue de la présentation, certains membres représentant des instances syndicales se sont dits déçus de ne pas avoir été consultés dans le cadre des travaux.
- Le MEES nous a également présenté le Cadre de référence et guide à l'intention du milieu scolaire sorti en mars 2015 concernant l'intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement. Les personnes ressources de soutien et d'expertise pour les troubles de comportement utilisent ce cadre de référence

dans leurs interventions auprès des commissions scolaires depuis quelque temps.

- Le MEES nous a également présenté le Programme d'insertion socioprofessionnelle à la formation générale des adultes.
- En novembre 2014, un rapport de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale recommandait au Ministère de concrétiser sa proposition de mettre en place un projet pilote en éducation à la sexualité. Le 18 novembre 2014, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirmait son intention d'aller de l'avant avec le projet pilote et d'en faire le suivi à la Commission. Les membres du GCAS ont pris connaissance de certains outils du projet pilote et des résultats dans 6 établissements.

- Par ailleurs, les rencontres du GCAS ont été l'occasion pour les participants d'interroger le ministère sur des questions importantes, telles que :

- Est-ce que les besoins des élèves HDAA sont pris en compte dans les scénarios de fusion de commissions scolaires (avant le projet de loi sur la gouvernance des commissions scolaires) ?
- Les changements dans les règles budgétaires ont-ils effectivement entraîné de la confusion dans les commissions scolaires ?
- Peut-on s'assurer que le ministre intervient lorsque les coupures sont clairement dirigées vers les ÉHDAA ?

- Enfin, les membres du GCAS ont demandé à ce que le financement des services aux élèves HDAA leur soit expliqué.

À suivre : Notre partenaire de la CDPDJ nous a informés que l'enquête lancée en septembre 2014 portant sur la discrimination systémique à l'endroit des élèves en situation de handicap dans le système scolaire serait terminée en 2016. Au moment de la rencontre des « partenaires en éducation », la Commission avait reçu une quantité phénoménale de documents du ministère qui lui ont permis de dresser le portrait global de l'intégration scolaire dans l'ensemble du réseau. La seconde phase consistera à vérifier plus concrètement comment certaines commissions scolaires interprètent et appliquent les orientations ministérielles et les textes législatifs.

4.5 Autres

La COPHAN a adressé une lettre au nouveau ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de solliciter une rencontre pour lui exposer ses préoccupations au sujet des points suivants :

- Les compressions réalisées actuellement dans le réseau scolaire ont une incidence au niveau des services professionnels dispensés;
- Le nombre de retraits injustifiés et parfois abusifs des EHDAA des classes régulières, dès l'apparition d'une problématique, est préoccupant;

- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes éducatifs, notamment le projet-pilote sur l'éducation sexuelle qui ne tient pas compte des besoins spécifiques des EHDA, pourraient conduire à des exemptions qui dévaloriseraient ultimement la valeur de la formation.

5. Transports

5.1 Circulation des aides à la mobilité motorisées

Contexte : Suite à un Avis de santé publique sur la circulation des aides à la mobilité motorisées (AMM) sur le réseau routier en 2011, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis sur pied un comité consultatif chargé de se pencher sur l'élaboration de règles de circulation. Dès le début des travaux en 2012, la COPHAN a jugé primordial d'y siéger afin de faire respecter les droits des utilisateurs de ces aides et de promouvoir leurs besoins de mobilité. Tout au long des travaux, elle est parvenue à faire valoir plusieurs aspects cruciaux et à sensibiliser les représentants des différents ministères, autorités et organismes présents. Toutefois, la prépublication de l'arrêté ministériel le 18 décembre 2013 nous a surpris par plusieurs règles difficilement défendables et applicables. Après avoir consulté ses membres, la COPHAN a alors multiplié les représentations dans ce dossier. Le 20 avril 2015, l'arrêté a été publié, et le projet pilote a été mis en application le 1er juin 2015 pour une durée de trois ans. Bien que le MTQ ait retenu certaines de nos demandes, des difficultés de mise en application et des problèmes d'équité sont toujours présents. La COPHAN a ainsi été très active afin de faire entendre ses positions.

Actions et résultats :

- Suite à la consultation des membres de son comité transport, la COPHAN a produit un quatrième mémoire dans ce dossier qui a été acheminé au ministre des Transports en juillet 2015, ainsi qu'à tous les membres du comité de travail sur les AMM. Le document y rappelait, entre autres, que les AMM ne sont pas des véhicules, et qu'ainsi, la COPHAN refusait qu'on interdise à leurs « conducteurs » certains gestes pourtant permis aux piétons, comme le port d'un casque de baladeur ou le transport d'un enfant de plus de 5 ans.

- La COPHAN a rencontré le ministre des Transports pour une deuxième fois en juin 2015, afin de lui faire part des incongruités qu'elle identifiait toujours dans le projet pilote.

- La COPHAN a eu une rencontre avec la directrice de la sécurité routière, Mme France Dompierre, le 9 juillet 2015 afin de lui faire part de ses observations, ainsi que pour solliciter une rencontre du comité consultatif sur les AMM.

- Suite à cette demande, une rencontre post publication du comité consultatif sur les AMM a eu lieu le 7 septembre 2015.

À suivre : Au 31 mars 2016, la COPHAN préparait ses commentaires en vue des travaux de recherche devant se tenir en avril, soit une collecte de données portant sur l'applicabilité et l'acceptabilité des nouvelles règles de circulation, un an après l'entrée en vigueur de l'arrêté. La COPHAN suivra donc l'évolution de ce dossier en vue d'une modification, ou non, des règles du Code de la sécurité routière.

5.2 Projet de recherche Code de la rue

Contexte : Réalisé par Polytechnique Montréal, le projet Code de la rue vise à caractériser le transport actif sécuritaire en milieu urbain, tout en portant une attention particulière aux concepts d'aménagement qui peuvent améliorer la sécurité et la mobilité des usagers dits « vulnérables ». Le projet a deux objectifs :

- Obtenir des opinions relatives au partage de la rue, au respect du Code de la sécurité routière, à la courtoisie et à la cohabitation en général entre les conducteurs de voiture et les clientèles vulnérables;
- Présenter aux aménagistes, aux ingénieurs et urbanistes québécois des aménagements qui semblent efficaces pour réduire la vitesse et assurer la sécurité du transport actif, afin d'évaluer leur degré d'applicabilité au Québec.

La COPHAN siège au comité consultatif du projet depuis 2012 et s'assure de la prise en compte des personnes ayant des limitations fonctionnelles à chacune des étapes de la réflexion.

Actions et résultats :

- La COPHAN a été active dans la collecte des données en 2014 et 2015. Toutefois pour 2015-2016, le projet était en mode rédaction, d'où la diminution des activités. La COPHAN a tout de même participé à une rencontre de suivi du comité le 20 janvier 2016.

À suivre : À la rencontre de suivi, nous avons appris que le document final ne sera pas donné au comité avant sa remise au ministère. Ainsi la COPHAN en prendra connaissance dès que le ministère des Transports le rendra public et émettra ses commentaires si nécessaire.

5.3 Mobilité et accès : La voirie au service des déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite

Contexte : Depuis 2013, la COPHAN est membre du comité consultatif du projet de recherche qui vise à développer des lignes directrices de conception d'aménagements piétonniers urbains permettant d'assurer aux personnes ayant des déficiences physiques des déplacements efficaces et sécuritaires. Ce projet est chapeauté par le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) et financé par le Programme de recherche en sécurité routière des Fonds de recherche du Québec.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé à une deuxième rencontre du comité le 27 mai 2015. Une présentation partielle des résultats obtenus par sondage a été faite, la COPHAN a pu émettre ses avis sur les experts à consulter et sur la présentation du matériel.

À suivre : Une rencontre est prévue pour avril 2016. Les prochaines phases consisteront d'abord à valider auprès de personnes ayant des limitations les aménagements qui ont été répertoriés durant la collecte, afin de voir avec les personnes

principalement concernées les aménagements efficaces. Puis, sur la base de ces commentaires, les aménagements retenus par l'équipe seront soumis à une deuxième série de validation, cette fois-ci, auprès des professionnels, notamment municipaux, afin de valider l'applicabilité de ces aménagements au Québec.

5.4 Révision de la Loi fédérale sur les transports

Contexte : En juin 2014, la ministre fédérale des Transports Lisa Raitt annonçait un examen réglementaire de la Loi des transports au Canada, un an avant l'échéance prévue. La COPHAN a été invitée à participer aux consultations, et elle a accepté afin de rappeler que le transport ne se limite pas aux marchandises et que les défis dans le transport des personnes, notamment celles ayant des limitations, seront de plus en plus présents dans les années à venir.

Actions et résultats :

- Le 22 avril 2015, la COPHAN a rencontré des représentants du Secrétariat de l'examen de la Loi sur les transports au Canada. La lecture du document fourni dans le cadre de cette réflexion avait surpris la COPHAN, car les deux seuls passages traitant des personnes ayant des incapacités liées à la mobilité étaient pour 1) démontrer la complexité de répondre à leurs besoins ; et 2) affirmer qu'« il sera difficile d'assurer que les transports continuent d'être accessibles à ce groupe croissant de Canadiens, tout en maintenant la compétitivité et l'efficacité pour le secteur et le gouvernement. » Ainsi, nous avons souligné que l'inclusion devrait plutôt être présentée comme nécessaire au respect des droits et comme rapportant des bénéfices économiques et sociaux. L'affirmation que le Canada perdrait en compétitivité est étonnante lorsqu'on constate les efforts fournis par les autres pays. Nous avons même avancé que le Canada pourrait perdre en compétitivité s'il se privait de ces voyageurs. De plus, la COPHAN a souligné que la réglementation sur l'accessibilité doit être renforcée et le suivi également, afin de ne pas entrer dans une ère de codes de pratiques volontaires, au lieu de règlements obligatoires.

5.5 Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada

Contexte : La COPHAN est membre du comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada (OTC), comité formé de représentants de personnes ayant des limitations fonctionnelles, de l'industrie des transports, ainsi que d'autres parties intéressées. Le Comité consultatif sur l'accessibilité aide l'OTC à élaborer des règlements, des codes de pratiques et des lignes directrices à l'intention de l'industrie en matière d'accessibilité. Lorsque sollicitée, la COPHAN interpelle son comité transport et émet des commentaires sur les documents soumis.

Actions et résultats :

- Cette année, le comité transport de la COPHAN a été sollicité afin de commenter les mises à jour des publications suivantes :

- Code de pratiques — Accessibilité des traversiers pour les personnes ayant une déficience;
- Fiches d'information sur la façon d'aider les personnes ayant une déficience;
- Code de pratiques : Accessibilité des aéronefs pour les personnes ayant une déficience et Code de pratiques – L'Élimination des entraves à la communication avec les voyageurs ayant une déficience.

À suivre : Une rencontre est prévue pour juin 2016. La COPHAN poursuivra sa participation à ce comité et réagira au besoin, suivant ses ressources.

5.6 Transport adapté

Contexte : Le constat est simple, ce service se détériore au vu et au su de tous. De plus en plus d'organismes de transport adapté affirment qu'ils poursuivront la diminution de leurs services faute de financement du MTQ, pendant que certaines municipalités préviennent publiquement qu'elles n'épongeront pas leurs déficits. Les usagers du transport adapté en vivent quotidiennement les conséquences, et ce, dans plusieurs régions et municipalités. Au-delà du faible financement accordé par le MTQ, les problèmes structurels de ce service, confrontés à la hausse constante de l'achalandage et aux défis imminents, nécessitent plus que jamais une réflexion de fond.

Actions et résultats :

- La COPHAN a rencontré le ministre des Transports Robert Poëti le 22 juin 2015. À la demande du ministre d'être tenu au courant des problèmes d'offre de services rencontrés par les personnes en transport adapté, la COPHAN a aussi communiqué quelques fois avec son attaché politique.

- Constatant que la situation en transport adapté se détériore, la COPHAN a écrit au ministre le 12 août 2015, afin de demander la tenue d'une réelle réflexion ouverte et transparente pour assurer la pérennité de ce service dans les prochaines années. En guise de réponse, la COPHAN a reçu une lettre l'invitant à communiquer avec monsieur Breault, directeur du transport terrestre des personnes au MTQ, ce qui ne répond pas à la demande exprimée.

À venir : La COPHAN entend consulter son comité transport afin de voir quelles actions peuvent être prises en 2016-2017 et prévoit une rencontre avant l'été 2016 avec l'attaché politique du nouveau ministre des Transports, monsieur Jacques Daoust.

5.7 Projet de loi 76 sur la gouvernance du transport

Contexte : En vue notamment de simplifier la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, le ministre des Transports a déposé le projet de loi 76 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, le 12 novembre 2015. Ce projet vise la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ART) et du Réseau de transport métropolitain (RTM). Le projet soulève des préoccupations dans l'offre de transport pour les personnes ayant des limitations dans la grande région métropolitaine.

Actions et résultats :

- C'est dans des délais très serrés que, dans le cadre du projet de loi 76, la COPHAN, le RUTA de Montréal et Ex Aequo ont élaboré quelques recommandations visant les deux nouvelles instances proposées, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain. Ces recommandations traitent surtout de l'amélioration des services interrives de transport adapté, de l'amélioration de la transparence et de la diffusion de l'information, ainsi que de la représentation des personnes ayant des limitations aux deux instances.

À venir : La COPHAN entend suivre les décisions qui seront prises dans ce dossier. Entre autres, nous apprenions en mars qu'une modification allait être apportée visant la représentation des personnes ayant des limitations sur le conseil d'administration du RTM.

5.8 Transport rémunéré des personnes par automobile

Contexte : Dans la foulée des événements entourant l'arrivée d'Uber dans les activités de transport par taxi au Québec, le gouvernement a initié une consultation particulière de la Commission des transports et de l'environnement concernant le transport rémunéré des personnes par automobile. Les membres rapportent encore des situations problématiques au niveau de la sécurité, de l'inadaptation des taxis, de la formation des chauffeurs, de l'absence d'équipement, ou encore de l'accessibilité des technologies déployées pour commander un véhicule. L'émergence de nouveaux modèles d'affaires tels Uber pourrait être l'occasion de réfléchir de manière globale à la problématique et d'identifier et de mettre en œuvre des pistes de solution tangibles.

Actions et résultats :

- L'organisme Kéroul, membre de la COPHAN, nous a offert d'ajouter à leur mémoire une annexe pour exposer nos demandes. Celles-ci visent à ce que l'industrie du transport rémunéré des personnes déploie une offre de service répondant véritablement aux besoins des personnes ayant des limitations. Bref, la COPHAN prend position pour que le projet de loi vienne combler les lacunes déjà constatées en 1984 dans la Politique À part... égale.

À suivre : La COPHAN évaluera les possibilités de se faire entendre au sujet du développement de ce qu'on nomme l'économie du partage au Québec et les conséquences que cela peut avoir sur les personnes ayant des limitations.

5.9 Représentations auprès du MTQ

Contexte : Les municipalités optent de plus en plus pour de nouveaux paradigmes d'aménagements pouvant parfois poser des problèmes de sécurité pour les personnes ayant des limitations. Même chose concernant le déploiement de nouvelles modalités de transport (ex. : zone de rencontre, rue piétonne, électrification des transports, etc.)

Actions et réalisations :

- Le 26 mai 2015, la COPHAN a écrit au ministre des Transports du Québec afin qu'il lui facilite une rencontre avec la direction de la recherche et de l'environnement du MTQ, afin de présenter les enjeux et les besoins en recherche concernant la sécurité et les déplacements des personnes ayant des limitations. Cette rencontre a eu lieu le 26 novembre 2015. La COPHAN a demandé la prise en compte des besoins des personnes ayant des limitations dans tout projet général de recherche, lorsqu'applicable, et le développement de projets de recherche évaluant des enjeux spécifiques. La COPHAN a également souligné l'importance que le MTQ centralise les connaissances concernant les déplacements des personnes ayant des limitations afin d'en assurer notamment un transfert efficace entre les différentes directions. En terminant, la COPHAN a proposé des pistes de recherches identifiées par les membres du comité transport de la COPHAN, dans le domaine de l'électrification des transports, des nouveaux modèles d'aménagements urbains, de la cohabitation sécuritaire des usagers des voies de circulation, de l'apprentissage de l'usage des différents réseaux de transport collectifs et des nouvelles technologies de l'information et des communications.

- La COPHAN a contacté la directrice de la sécurité des transports au MTQ afin que lui soit facilitée la tenue d'une rencontre avec la coordination de l'électrification des transports du MTQ, visant la prise en compte des besoins en matière de sécurité et de mobilité des personnes ayant des limitations dans le dossier de l'électrification des transports. Cette rencontre a eu lieu le 27 novembre 2015. La COPHAN y a présenté les enjeux spécifiques à l'utilisation des véhicules et des bornes de recharge, aux places de stationnement réservées aux véhicules électriques, etc. Le rôle du MTQ est limité, car une grande place est faite à l'innovation, tant dans les entreprises privées qu'au sein des municipalités. Toutefois, la COPHAN a demandé que les actions de responsabilité gouvernementale identifiées dans la Stratégie d'électrification des transports prennent impérativement en compte l'accessibilité :

- Modification au Code de la sécurité routière pour permettre aux véhicules à basse vitesse de circuler sur les chemins publics;
- Révision du Code de construction pour prévoir l'installation de bornes de recharge dans les constructions résidentielles neuves;
- Modification au Code de la sécurité routière visant à réglementer l'accès aux espaces de stationnement prévus pour la recharge des véhicules électriques;
- Soutien de projets en innovation;
- Adoption de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui favoriseront l'électrification des transports.

5.10 Autres

Piétons Québec

Le 6 juin 2015, la COPHAN a participé à une conférence de presse concernant le lancement d'un nouveau groupe de défense des droits des piétons, Piétons Québec. La COPHAN a voulu s'assurer de la prise en compte des droits de tous les piétons, y compris ceux ayant des limitations fonctionnelles. La COPHAN a poursuivi en 2015 ses représentations avec le groupe qui prend de plus en plus forme.

Transport 2000

La COPHAN, suite à la demande de certains membres, est devenue membre de Transport 2000 pour l'année 2016-2017. Nous tenterons d'y faire valoir les enjeux relatifs au transport pour les personnes ayant des limitations. La COPHAN a d'ailleurs participé au Déjeuner-bénéfice du regroupement le 8 février 2016.

6. Environnement bâti et aménagements publics

6.1 Code de construction du Québec

Contexte : Le Code de construction du Québec (CCQ) ne contient aucune exigence d'accessibilité pour l'intérieur des unités d'habitation, un fait que l'on tente depuis plusieurs années de faire rectifier. Soumises au ministre du Travail par la RBQ, après adoption en conseil d'administration, des exigences devaient être intégrées dans la version 2015 du CCQ, mais n'y étaient pas. L'année passée, la COPHAN a donc rencontré le ministre du Travail qui lui a mentionné que les exigences avaient un champ d'application trop ambitieux, notamment en comparant avec ce qui se fait ailleurs au pays, et qu'elles étaient ainsi trop onéreuses. Puisque le statu quo est inadmissible, qu'il faut combler le retard du Québec, et que le champ d'application de 100 % des nouveaux logements soumis au CCQ est essentiel pour une offre de logis minimalement variée, la COPHAN a accepté de revoir les exigences, pourvu qu'elles entrent en vigueur rapidement, soit par une inter édition en 2016. Une fois introduites, ces exigences pourront faire l'objet d'améliorations à chaque édition. Cette proposition d'exigences a fait l'objet d'une campagne de lettres d'appui et le ministre a entendu la demande. La RBQ a été mandatée pour travailler à une deuxième série d'exigences en vue d'une inter édition rapide.

Actions et résultats :

- Tout au long de l'année, la COPHAN a travaillé activement à une nouvelle série d'exigences, participant entre autres à quatre rencontres de travail avec la RBQ et l'OPHQ, ainsi qu'avec la participation de Kéroul et de Société Logique.
- La COPHAN participe également au Comité consultatif permanent réunissant le milieu de la défense des droits des personnes ayant des limitations, les professionnels, les associations de propriétaires et les ministères et organismes. La première rencontre a eu lieu le 17 novembre 2015 et le premier mandat de ce comité est de se prononcer sur une version de règles qui puissent donner des résultats pour les personnes ayant des limitations, être réalisables par les propriétaires privés et publics, et être acceptables pour l'industrie.

À suivre : La COPHAN poursuivra sa participation au comité permanent, une deuxième rencontre étant prévue en juin 2016. Nous visons toujours une inter édition, ne souhaitant pas attendre la prochaine édition du CCQ qui prendra encore quelques années.

6.2 Consultation de la Régie du bâtiment du Québec

Contexte : Dans le cadre de la révision des programmes du gouvernement du Québec, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a entamé une consultation visant l'amélioration de la qualité de la construction et la sécurité du public dans les bâtiments. Selon la COPHAN, certaines modifications envisagées par la RBQ pourraient avoir un impact positif sur l'accessibilité architecturale pour les personnes ayant des limitations. Certains des constats faits par la COPHAN et le milieu au fil du temps sont aujourd'hui nommés

par cette consultation, notamment l'inefficacité du processus d'enquête pour assurer que le CCQ soit appliqué et bien interprété, ou encore l'absence d'exigences harmonisées pour les petits bâtiments commerciaux ou d'affaires qui échappent à l'application du CCQ.

Actions et résultats :

- La COPHAN a été invitée à participer à la consultation et a pris part, le 18 novembre 2015, à un événement de présentation organisé par la RBQ.
- La COPHAN a émis ses commentaires à la RBQ le 17 décembre 2015.

À suivre : La COPHAN suivra avec intérêt les propositions émises dans le cadre de la consultation, notamment :

- un Code de construction unique au Québec, assurant un minimum d'accessibilité à tous les bâtiments, dont les petits bâtiments actuellement sous juridiction de municipalités qui n'ont toujours pas d'exigences ou qui ont des exigences en deçà du Code de construction du Québec;
- une responsabilisation accrue des concepteurs en vue d'assurer une meilleure application de la réglementation en place.

6.3 Accessibilité de l'Assemblée nationale

Contexte : Dans le cadre de l'annonce des travaux d'amélioration des infrastructures de l'Hôtel du Parlement de l'Assemblée nationale, la COPHAN a été interpellée par certains membres afin d'intervenir auprès de l'Assemblée nationale en vue d'en apprendre plus sur la prise en compte de l'accessibilité pour tous dans ces travaux. Un premier survol du projet indique que l'accès aux personnes circulant en fauteuil manuel ou motorisé, en quadriporteurs, etc., a été intégré, mais on ne sait pas exactement dans quelle mesure, ni si des efforts sont aussi faits pour les personnes ayant d'autres types de limitations. L'objectif a donc été de s'assurer que cette rare occasion de bonifier l'accès de cet édifice soit exploitée au maximum.

Actions et résultats :

- La COPHAN et le RAPLIQ ont écrit, le 11 novembre 2015, à Monsieur Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec, afin de solliciter une rencontre pour faire le point sur les efforts déjà mis en œuvre, voire améliorer les objectifs en matière d'accessibilité pour tous.
- Une rencontre à ce sujet s'est tenue le 27 janvier 2016 avec le directeur de l'administration de l'Assemblée nationale, l'architecte mandataire du projet ainsi que la responsable du projet. Ceux-ci nous ont présenté le projet, ont répondu à nos questions et ont pris note de nos commentaires afin d'améliorer au maximum la prise en compte des besoins de tous dans ce projet. La rencontre a permis de rappeler que le Code de construction du Québec n'est qu'un minimum que l'on encourage fortement à dépasser. Ce fut aussi l'occasion de rappeler l'importance de réfléchir aux systèmes de communication pour les personnes malentendantes. La COPHAN et le RAPLIQ ont également rappelé que, bien que les aires ouvertes au public doivent permettre à tous

d'y circuler facilement, l'équipe du projet ne devrait pas négliger les aires réservées au travail des députés. En dernier lieu, la signalisation, l'éclairage, les toilettes, l'accessibilité des tables du restaurant Le Parlementaire, la nécessaire cohérence avec le service de transport adapté sont autant d'autres sujets qui ont été abordés.

À suivre : Le projet, que l'on peut consulter sur le site de l'Assemblée nationale, semble prometteur. Toutefois, c'est lors des travaux que nous pourrons voir si la prise en compte des besoins en matière d'accessibilité prendra forme et permettra réellement l'accès aux personnes ayant différents types de limitations. La COPHAN n'étant pas consultée durant les travaux, ce n'est qu'à la fin qu'elle le constatera. La rencontre s'est conclue sur la proposition de tenir une visite pré inauguration par des personnes ayant des limitations afin de constater mutuellement le fruit des travaux.

6.4 Projet d'accessibilité des commerces avec la CDPDJ

Contexte : Dès 2010, initiée par la campagne de plaintes concernant la non-accessibilité des terminaux de points de vente (TPV), une collaboration entre la COPHAN et la CDPDJ s'est développée autour du thème de l'accessibilité générale des commerces. Un projet de visites et d'évaluations de commerces de grandes bannières de l'alimentation et des pharmacies réalisées par des personnes ayant des limitations et des employés de la CDPDJ a vu le jour. Un premier rapport a été produit par la Commission et commenté par la COPHAN. Cela a mené à modifier l'approche en vue du rapport de suivi publié en août 2015.

Actions et résultats :

- La COPHAN a réagi positivement au rapport de suivi qui intégrait nos recommandations et affirmait clairement les limites du projet et les actions à entreprendre pour une réelle amélioration de l'accès. En effet, ce rapport confirme que « peu d'engagements se sont révélés être de réels vecteurs de changement », que « les normes et les lois particulières qui auraient trait à l'accessibilité au Québec ne sont pas suffisantes pour assurer le respect des droits des personnes en situation de handicap », et qu'il est « important de poursuivre la lutte contre les discriminations envers les personnes en situation de handicap à plusieurs niveaux. » Dans ce rapport sur l'accessibilité des commerces, la CDPDJ a cité à de nombreuses reprises son souci relatif à la multiplication des dossiers pour discrimination sur le motif du handicap, indiquant avoir mis le handicap en priorité lors de son exercice de planification stratégique.

- Fin 2015, la COPHAN manifestait son intérêt à discuter avec la CDPDJ, afin de faire le point sur le projet d'accessibilité des commerces, mais surtout afin de voir de quelle manière les deux organismes percevaient le travail à faire dans les prochaines années. Une première rencontre à cet effet a eu lieu à nos bureaux le 4 février 2016 avec monsieur François Larsen de la CDPDJ afin de réfléchir aux actions cohérentes à entreprendre, dans leurs mandats respectifs.

À suivre : Nous attendons un retour de la part de la CDPDJ et les relancerons au besoin.

6.5 Projet d'accessibilité commerciale : le Regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements d'affaire et commerciaux au Québec (REACAQ)

Contexte : Depuis quelques années, les plaintes pour discrimination portant sur la non-accessibilité des lieux publics, dont les commerces, augmentent à la CDPDJ. En conséquence, certains acteurs économiques commencent à se manifester afin de travailler à des solutions proactives. De leur côté, les personnes en situation de handicap souhaitent aussi des solutions globales, autres que le recours au système de plaintes, complexe et non généralisable. Des travaux, initiés par la Société de développement commerciale du Plateau-Mont-Royal et le RAPLIQ, visent à trouver une solution générale à ce problème, dans une démarche provinciale, circonscrite aux établissements commerciaux et d'affaires. L'intérêt pour une démarche de ce genre est grand et plusieurs organismes et groupes du milieu des personnes ayant des limitations suivent avec intérêt la démarche.

Actions et résultats :

- Suite à une rencontre d'information générale qui s'est tenue en janvier 2016, la COPHAN a voulu s'impliquer au niveau du comité directeur et participe à élaborer la démarche dans son ensemble. Deux rencontres du comité directeur ont eu lieu en février et en mars.

À suivre : La démarche se veut ouverte et la participation de tous est encouragée. La COPHAN suivra l'évolution des travaux et y participera selon ses ressources.

6.6 Projet de loi 492 Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires âgés

Contexte : Devant l'augmentation considérable de situations d'évincement de personnes âgées par les propriétaires, la députée Françoise David (Québec Solidaire) a proposé un projet de loi dans le but de responsabiliser ces propriétaires et d'assurer plus de sécurité aux locataires dans cette situation. Malgré le fait que la COPHAN n'ait pas été officiellement consultée dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 492, elle a jugé nécessaire d'interpeller le gouvernement sur certains enjeux touchant les personnes qu'elle représente.

Actions et résultats :

- La COPHAN a produit un mémoire dans le cadre des travaux entourant le PL492. Ce dernier a été soumis au cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Aménagement du territoire, ainsi qu'au bureau de madame Françoise David. Ainsi, la COPHAN doute que le projet de loi 492, dans sa forme actuelle, puisse atteindre ses objectifs sans que d'autres actions soient posées parallèlement. La réflexion en matière de droit au logement doit se tenir dans une optique plus large.

6.7 Représentations auprès de la Société d'habitation du Québec

Contexte : Vivre dans un logis convenable qui réponde à ses besoins, à un prix raisonnable, n'est pas chose simple lorsque l'on vit avec une limitation fonctionnelle. Depuis plus de trente ans, les lacunes liées à la recherche, à l'identification et à l'adaptation de logis pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches sont reconnues au Québec. La COPHAN effectue depuis plusieurs années des représentations soutenues auprès de la SHQ dans le but d'améliorer cette situation. Avec le processus gouvernemental de révision des programmes, la COPHAN reste alerte sur ces dossiers et demande à être consultée sur l'ensemble des programmes et mesures relevant de l'habitation.

Actions et résultats :

- Le CISAUH ne siégeant plus, la COPHAN a tenu deux rencontres les 11 novembre 2015 et 26 janvier 2016, avec monsieur Alain Bellefeuille, directeur du service des programmes et de la collaboration interministérielle de la SHQ afin de faire le suivi sur les dossiers relevant de la SHQ, soit le PAD, AccèsLogis, Info-habitation et les nouvelles unités PSL volet privé.

À suivre : Il est prévu que la COPHAN soit consultée sur la révision du programme AccèsLogis à l'automne 2016. La COPHAN poursuivra aussi ses représentations afin que les nouvelles unités PSL volet privé bénéficient aux personnes ayant des limitations. Également, suite à l'annonce des crédits budgétaires 2016-2017 et à l'instabilité des sommes octroyées année après année à l'enveloppe de l'amélioration de l'habitation, d'où découle le PAD, la COPHAN entend faire des représentations pour une enveloppe qui réponde aux besoins. 2016.

7. Femmes

Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle

Contexte : En 2014-2015, la COPHAN avait rédigé, avec la participation d'Action des femmes handicapées (Montréal), un mémoire qu'elle avait déposé auprès de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre d'une consultation sur le bilan de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013, et sur le prochain plan d'action en cette matière. Dans la foulée du mouvement Agression non dénoncée, la ministre de la Justice Stéphanie Vallée avait également annoncé un Forum itinérant en matière d'agression sexuelle.

Actions et résultats :

- Le 16 juin 2015, la COPHAN a participé au Forum itinérant en matière d'agression sexuelle organisé par la ministre. La COPHAN était invitée au Forum à titre d'observatrice seulement et ne disposait donc pas du droit de parole. Notre présence lors de cette journée de réflexion et d'échanges nous a cependant permis de constater qu'il semble y avoir un consensus de la part des acteurs de tous milieux confondus (politique, communautaire, éducation, sport, santé, services policiers, etc.) sur la nécessité de travailler de concert et de façon non partisane afin de prévenir les agressions sexuelles et d'offrir un meilleur soutien à ceux et celles qui en sont victimes.

À suivre : Les commentaires recueillis lors du Forum seront jumelés aux recommandations de la Commission des relations avec les citoyens pour guider les futures orientations du gouvernement en matière de lutte aux agressions sexuelles. La COPHAN suivra ces travaux de près afin de s'assurer que les difficultés supplémentaires touchant les femmes ayant des limitations soient prises en compte.

7.1 Marche mondiale des femmes

Contexte : Née en 2000 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, la Marche mondiale des femmes (MMF) est devenue un mouvement mondial incontournable. La 4^e édition qui s'est tenue en 2015 visait à démontrer les impacts concrets des différents systèmes d'oppression (le capitalisme, le patriarcat, le racisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme, etc.) sur les femmes au Québec et ailleurs dans le monde. La COPHAN fait partie du Comité québécois de la marche mondiale des femmes.

Actions et résultats :

- La COPHAN a participé à plusieurs rencontres d'organisation de la MMF au Québec. Elle a notamment travaillé sur la mise en accessibilité des diverses actions ayant lieu à cette occasion.

- À l'occasion de la Marche mondiale des femmes (MMF) qui s'est tenue le 17 octobre 2015, la COPHAN a été invitée à s'exprimer sur les enjeux touchant les femmes ayant des limitations, afin de contribuer à la section Débats du site Web de la MMF. Comme l'appel de contributions spécifiait que la forme était libre, la COPHAN s'est permis une

petite fantaisie en versant dans l'ironie. En effet, cet espace de réflexion libre de contraintes et de préjugés, dans l'esprit du mouvement féministe, était l'endroit idéal pour s'exprimer d'une façon un peu inhabituelle.

- Les 9 et 10 juin 2016, la COPHAN a participé à une rencontre de la CQMMF.
- Du 23 au 25 octobre 2015, Isabelle Boisvert, déléguée par la COPHAN à la CQMMF, a participé à la rencontre internationale de la MMF à Cajamarca, au Pérou.
- Le 28 janvier 2016, la COPHAN a assisté à une rencontre de la CQMMF, Comité québécois de coordination de la Marche mondiale des femmes.

À suivre : La dixième rencontre internationale de la MMF aura lieu en octobre 2016 au Mozambique. Les déléguées de la CQMMF seront élues en juin 2016.

7.2 Consultation pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Contexte : À l'automne 2015, la ministre Stéphanie Vallée donnait le coup d'envoi à la consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes, chapeauté par le Secrétariat à la condition féminine (SCF), dans le but d'actualiser la Politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, venue à échéance en mars 2015.

Actions et résultats :

- Le 22 octobre 2015, la COPHAN a participé à une table ronde sur l'égalité entre les femmes et les hommes. La mixité de ces tables rondes a mené à des échanges intéressants et a donné à la COPHAN l'occasion de faire connaître les problèmes rencontrés par les femmes ayant des limitations fonctionnelles à des intervenantes de divers milieux, notamment celui des affaires. Cette journée de consultation a été l'occasion pour la représentante de la COPHAN de faire ressortir les enjeux spécifiques aux femmes ayant des limitations fonctionnelles et de souligner l'importance de considérer l'intersectionnalité des motifs de discrimination, mais également d'élargir le débat à la question plus large de l'égalité entre toutes et tous, avec ou sans limitations fonctionnelles.
- Le 4 janvier 2016, la COPHAN a déposé un mémoire auprès du Secrétariat à la condition féminine, dans lequel elle défend l'idée que pour atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, il est primordial de s'attaquer à la question de l'égalité entre tous et toutes, en reconnaissant l'intersectionnalité des motifs de discrimination. Outre les recommandations générales liées au manque de données probantes, à la promotion de l'inclusion et au droit à l'accommodement, les thèmes abordés dans le mémoire sont : la promotion de la diversité, le droit à une vie amoureuse, intime et familiale, l'importance d'un revenu décent, l'accès à l'éducation, l'accès à un emploi ou à des activités socioprofessionnelles, le soutien aux familles et l'accès aux lieux décisionnels.

À suivre : La COPHAN surveillera la sortie de la nouvelle politique d'égalité entre les femmes et les hommes et y réagira si nécessaire.

8. Technologies

8.1 Projet sur l'accessibilité du Web

Contexte : Le Web, et les services qu'il offre se développent depuis plusieurs années avec des obstacles entravant la participation sociale et l'autonomie des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Afin de diminuer ces obstacles, le gouvernement a adopté, pour les sites gouvernementaux, trois standards gouvernementaux sur l'accessibilité d'un site Web : SGQRI 008-01, 02 et 03.

Partant du principe que l'application seule des standards du Web ne permet pas automatiquement la création d'un site Web accessible et qu'il n'existe toujours rien pour les sites privés, la COPHAN a mis sur pied, en 2014, un projet sur l'accessibilité du Web et la participation des personnes ayant des limitations, intitulé Accessibilité du Web : limites des standards gouvernementaux sur l'accessibilité d'un site Web — SGQRI 008-01, 02 et 03. Ce projet a reçu le soutien financier de l'OPHQ et de l'INLB.

Ce projet vise aussi à définir de solides recommandations en vue de la révision des standards prévue initialement en 2016.

Actions et résultats :

- En 2015-2016, dans le cadre de ce dossier, la COPHAN :

- a consulté ses membres en avril afin de déterminer les sites à tester;
- a tenu, en juillet, la première rencontre du comité aviseur du projet;
- a effectué, d'août à octobre, les tests d'utilisabilité avec les utilisateurs ayant des limitations;
- a commencé l'analyse des résultats dès novembre 2015;
- et a organisé, début 2016, des tests supplémentaires avec des utilisateurs n'ayant pas de limitation afin d'établir une comparaison pertinente.

- La COPHAN a envoyé une demande le 15 juin 2015 au Secrétaire associé du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor pour faire partie du processus de révision des standards prévu en 2016. Ce dernier a préféré nous référer à l'OPHQ.

À suivre : Le rapport du projet sur l'accessibilité du Web doit être soumis au plus tard le 31 décembre 2016. Concernant la révision des standards, la COPHAN va poursuivre ses démarches en vue de se faire entendre dans le processus de révision.

Alliés et partenaires

Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

- La COPHAN a participé à l'AGA du CCD à Winnipeg les 5 et 6 juin 2015.
- La COPHAN a assisté, le 3 décembre dernier, à une réunion à Ottawa au sujet de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Le Canada a déposé en 2014 son premier rapport sur l'application de la Convention. Ce rapport sera étudié par le comité de suivi de la Convention à l'été 2016 et, à cette occasion, le CCD s'est offert pour coordonner la rédaction d'un rapport alternatif en provenance de la société civile. La COPHAN compte s'impliquer dans la rédaction de ce rapport, afin de s'assurer que la spécificité des enjeux québécois y soit reconnue.
- Le CCD a mis sur pied un comité de travail sur la Loi canadienne sur les personnes handicapées que la ministre fédérale des Personnes handicapées, Carla Qualtrough, a été mandatée de développer. La COPHAN a demandé à siéger sur ce comité, demande qui a été acceptée.

OPHQ

- Le 18 janvier 2015, la COPHAN a assisté à une rencontre bilatérale avec l'OPHQ. Les sujets qui ont été traités lors de cette rencontre étaient : le PL86 sur la gouvernance scolaire, le PL70 sur la réforme de l'aide sociale, le PL83 sur les élections municipales, les priorités de l'OPHQ, le droit à l'accompagnement et sa mise en œuvre et la consultation du CSBE sur le panier de services assurés en santé et services sociaux.
- La COPHAN a également contribué au comité sur l'interprétariat mis en place par l'OPHQ et regroupant des groupes liés à la surdité (CQDA, AQEPA...) et des services régionaux d'interprétariat. L'objectif de ce comité qui se réunit 3 fois par année est d'étudier les dossiers majeurs en surdité que sont le financement de services d'interprétariat, la formation des interprètes, l'évaluation de la qualité des services, la déontologie et les bonnes pratiques, ainsi que la reconnaissance de la langue des signes.
- À titre de membre du conseil d'administration de l'OPHQ, le directeur général a également participé aux 3 rencontres de CA de l'année ainsi qu'au comité sur la révision des programmes et la fiscalité.

Mouvement PHAS

- En 2015-2016, la COPHAN a assisté à trois rencontres du grand comité du Mouvement PHAS.
- En novembre 2015, à la demande du Mouvement PHAS, la COPHAN a convoqué une réunion en compagnie de l'AQIS, de l'AQRIPH et du Mouvement PHAS pour discuter des possibilités de collaboration dans le dossier de l'accès aux services.
- Pour des raisons organisationnelles, la COPHAN a décidé de cesser son implication au sein du Mouvement PHAS en novembre 2015.

Coalition solidarité santé (CSS)

- En 2015-2016, la COPHAN a assisté à une assemblée générale et à une rencontre du comité de coordination de la CSS.
- Par manque de ressources, la COPHAN a décidé de se retirer du comité de coordination de la CSS.

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROPCB)

- En 2015-2016, la COPHAN a participé à l'AGA de la TRPOCB, de même qu'à quatre rencontres du CA de cette dernière.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

- Le 5 octobre 2015, la COPHAN a transmis ses commentaires au RQ-ACA dans le cadre de sa consultation sur la réforme du droit associatif.
- Le 2 novembre 2015, la COPHAN a assisté à la Commission populaire de l'ACA, organisée par le RQ-ACA, dans le cadre de deux journées de grève du communautaire en réaction aux mesures d'austérité du gouvernement.
- Le 18 février 2016, la COPHAN a assisté au séminaire sur les pratiques de tarification dans les organismes communautaires, organisé par le RQ-ACA.

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)

- La COPHAN a délégué M. Pierre-Yves Lévesque à quelques rencontres du RO-DCD qui visaient la reconduction pour trois ans des protocoles d'entente entre le SACAIS et les organismes en défense collective des droits, ainsi que certaines actions visant une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des organismes.
- La COPHAN a appuyé la campagne du RO-DCD sur les protocoles d'entente par l'envoi d'une lettre au ministre Sam Hamad.
- Le 18 septembre 2015, la COPHAN a participé à une manifestation et à une rencontre, organisées toutes deux par le RO-DCD à Québec.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

- Le 28 octobre 2015, la COPHAN a assisté à une rencontre de la table de concertation de la CDPDJ, au cours de laquelle le président de la CDPDJ, Me Jacques Frémont, a présenté les résultats d'un sondage commandé par la CDPDJ sur les perceptions des Québécoises et Québécois au sujet des groupes minoritaires. Notons que les résultats de ce sondage ont également été présentés aux membres de la COPHAN lors d'une rencontre tenue le 20 janvier 2016.

Forum social mondial

En 2016, Montréal est l'hôte de l'évènement international Forum social mondial, un rassemblement de la société civile visant à trouver des solutions aux problèmes sociaux actuels. Initié en 2001 au Brésil, le FSM rassemble à chaque édition plusieurs dizaines de milliers de participants dans des activités portant sur diverses thématiques (développement social, économie solidaire, environnement, droits humains, démocratisation...). La COPHAN s'implique dans l'évènement en contribuant à l'Espace handicap, dans l'optique d'assurer une prise en compte de l'accès aux personnes ayant des limitations dans l'ensemble des activités du FSM.

Autres

- La COPHAN a assisté à une réception organisée par l'Honorable Carla Qualtrough, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, le 2 décembre 2015. Lors de cet évènement, la Confédération a eu l'occasion de se présenter à Mme Qualtrough et de l'inviter à venir nous rencontrer lors de son prochain passage à Montréal.
- En tant que panéliste sur la question de l'accès à la justice, la COPHAN a participé au colloque organisé par le Barreau du Québec intitulé « Le Tribunal des droits de la personne : 25 ans d'expérience en matière d'égalité ».
- Elle a tenu une première rencontre le 22 octobre 2015 avec un représentant de la FADOQ, un groupe de défense des droits des aînés. Certains enjeux sont à considérer conjointement, notamment en santé, en habitation ou en transport. D'autres échanges ponctuels ont eu lieu par la suite.
- Le 29 octobre 2015, la COPHAN s'est ajoutée à la liste des signataires d'une lettre d'opinion rédigée par l'AGRTQ au sujet de l'habitation communautaire.
- Le 27 novembre 2015, la COPHAN a assisté à un colloque organisé par la Ligue des droits et libertés sur le thème du lobbyisme en lien avec le milieu communautaire et l'activisme.
- En 2015-2016, la COPHAN a assisté à deux rencontres de la Table sur l'emploi, les maladies chroniques et les incapacités, pilotée par la COCQ-SIDA.
- Le 3 février dernier, la COPHAN s'est jointe à 28 organismes de défense de droits en santé lors d'une conférence de presse pour interpeller la CDPDJ sur le caractère discriminatoire de certaines questions figurant aux questionnaires de santé préembauche, administrés dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- Le 28 avril 2015, la COPHAN a acheminé une lettre d'appui au projet Activités de travail valorisantes (ATV) de CyberCible situé dans la région de Lanaudière. Ce projet vise à offrir des activités socioprofessionnelles valorisantes à des personnes ayant une déficience intellectuelle de la région.
- La COPHAN a fourni des conseils à la rédaction par la FECHIMM d'un guide sur l'accessibilité universelle à l'intention des coopératives d'habitation qui a été lancé en avril 2015.

- Elle a participé au 5 à 7 de On roule, un répertoire en ligne de commerces et logements accessibles, et à celui du projet À la porte, projet photographique visant à dénoncer le manque d'accessibilité à Montréal.
- Elle a également assisté à la conférence de presse du dévoilement, le 1^{er} juin 2015, du Plan des engagements gouvernementaux à la BAnQ.
- Elle était aussi présente à l'AGA du RQ-ACA le 20 mai 2015.
- Elle a rempli le questionnaire du CSMO-ÉSAC visant à dresser un portrait du secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire.
- Elle a répondu par téléphone à un sondage de la Ligue des droits sur les impacts du PL70.
- La COPHAN s'est rendue à une rencontre du Comité consultatif de AMI télé, première chaîne de télévision accessible.
- La COPHAN a ajouté son nom à la liste des signataires du Manifeste bleu pour les droits des enfants du Regroupement des organismes ESPACE du Québec.
- Le 4 juin 2015, la COPHAN a participé à trois événements à Québec :
 - une cérémonie tenue à l'Assemblée nationale soulignant le 40^e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne;
 - une conférence de presse organisée par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique concernant la mise en place d'un programme d'aide télescopique à la conduite automobile;
 - la remise des prix Roger Pedneault, remis à dix personnes travaillant en entreprise adaptée.

Enfin, la COPHAN a poursuivi, pour la sixième année, le soutien technique qu'elle apporte à l'équipe de la revue de presse l'Inclusif.

Par ailleurs, en 2015-2016, la COPHAN était membre des organisations suivantes :

- La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TROPCB)
- La Coalition Santé Solidarité
- Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
- Le Regroupement d'organismes en défense collective des droits (RO-DCD)
- La Fédération des femmes du Québec
- Transport 2000
- La Ligue des droits et libertés
- La Table de concertation sur l'emploi des jeunes ayant une déficience pilotée par l'AQEIPS

Conclusion

Encore en 2015-2016, la COPHAN a dû composer avec des ressources humaines et financières insuffisantes.

Sans relâche, la COPHAN a poursuivi sa mission de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches, notamment par :

- L'action politique non partisane, en faisant l'analyse des politiques gouvernementales, des projets de loi ou des règlements émanant de différents paliers de gouvernement ou d'instances publiques, comme nous l'avons fait dans le cadre du projet de loi 70 Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.
- La rédaction de plusieurs mémoires et avis dans un large éventail de dossiers touchant la vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, souvent dans de très courts délais.
- La mobilisation sociale, en incitant nos membres et partenaires à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux, comme nous l'avons fait concernant le projet de loi 56 Loi sur la transparence en matière de lobbying.
- La représentation, en faisant connaître aux autorités gouvernementales compétentes les changements qui devraient être apportés à des lois, règlements, pratiques ou politiques pour assurer un meilleur exercice des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches, comme ce fut le cas avec le mouvement « Parents jusqu'au bout ! », de même qu'au sujet des divers obstacles dans les règles de la sécurité du revenu.

De plus, le contexte de coupes et de révisions de programmes est venu alourdir la tâche. Si, malgré le contexte, nous avons tout de même poursuivi notre travail dans de nombreux dossiers, c'est notamment grâce au soutien indéfectible de nos membres, nos alliés, nos partenaires et nos bailleurs de fonds. La COPHAN les remercie tous pour leur soutien et pour leur collaboration.

Les prochaines années s'annoncent très difficiles. Nos acquis sont en péril et nos moyens d'action de plus en plus limités. Notre financement est plus précaire que jamais et nous devons unir nos forces si nous voulons être entendus par nos gouvernants. Dans ces circonstances, la COPHAN, ses membres, de même que tous ceux et celles qui s'intéressent à la défense collective des droits des personnes ayant des limitations et leurs proches doivent s'unir pour créer une véritable force de frappe. Nous devons être encore plus performants en termes de gestion des budgets qui sont consacrés à la défense de nos droits, optimiser notre fonctionnement comme Mouvement et ainsi, prioriser les dossiers et non plus le maintien de structures lourdes qui, souvent, se dédoublent. Le contexte politique et économique entraîne donc un vrai défi organisationnel.

L'heure est aux véritables choix, la COPHAN ne peut pas tout faire et doit apprendre à prioriser, ce qui veut dire faire peut-être moins, mais surtout mieux !

Annexe I - Membres

Membres inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2016

Membres actifs votants

Acouphènes Québec

Altergo

Association canadienne des ataxies familiales (ACAF)

Association canadienne des victimes de la thalidomide (ACVT)

Association de la neurofibromatose du Québec (ANFQ)

Association des devenus sourds et malentendants du Québec (ADSMQ)

Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Association du syndrome de Usher du Québec (ASUQ)

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec (ASBHQ)

Association générale des insuffisants rénaux (AGIR)

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

Association Polio Québec

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS)

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV)

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Centre de communication adaptée

Centre québécois de la déficience auditive (CQDA)

Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)

Dystrophie musculaire Canada (DMC)

Emmanuel, l'amour qui sauve

Fédération des mouvements personne d'abord du Québec (FMPDAQ)

Fédération québécoise des laryngectomisés (FQL)

Fondation sommeil : Association de personnes atteintes de déficiences liées au sommeil

Frères et sœurs d'Émile Nelligan (FSEN)
Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde (ISEHMG)
KÉROUL — Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC)
Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT)
Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)
Regroupement des associations de personnes aphasiques du Québec (RAPAQ)
Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO)
Regroupement d'organismes de personnes handicapées de la région Chaudière-Appalaches (RAPHRCA)
Regroupement des associations de personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (RAPHGÎ)
Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec (RAPTCCQ)
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)
Regroupement d'organismes en DI/TSA de la Mauricie (RODITSA)
Regroupement Langage Québec
Regroupement québécois du parrainage civique
Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)
Société canadienne de la sclérose en plaques — division du Québec (SCSP)
Société Logique
Vivre avec la fibrose kystique

Membres actifs non votants

Alliance lavalloise pour le transport adapté (ALTA)
Association d'information en logements et immeubles adaptés (AILIA)
Association des personnes ayant une déficience de l'audition (APDA)
Association des personnes handicapées de Drummond inc. (APHD)
Centre communautaire Radisson
Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)
Corporation Intégration à la vie active des personnes handicapées de Laval

Ex aequo

Promotion handicap Estrie inc.

Regroupement des personnes handicapées-Région du Haut-Richelieu (RPHRHR)

Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA)

Vie autonome-Montréal (VA-M)

Membres de soutien

Audiothèque, l'oreille qui lit

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Finandicap

Annexe II - Équipe

Conseil d'administration

Présidente :

Véronique Vézina (ROP03)

1er vice-président :

Martin Juneau (DMC)

2e vice-président :

Jusqu'au 26-11-2015

Kathleen Bibeau (AQPPT)

À partir du 26-11-2015

Daniel Deschênes (ASUQ)

Trésorière :

Sophie Lanctôt (Société Logique)

Secrétaire :

Gérald Miller (RAAQ)

Administrateurs et administratrices :

Marie-Andrée Gilbert (CQDA)

Gabriel Laberge (FMPDAQ)

Martin Laperle (SCSP)

Anne Pelletier (ROPMM)

À partir du 26-11-2015

Karine Villeneuve (AQPPT)

Membres cooptés :

Térésia Penafiel

Ressources humaines rémunérées

Employé-es :

Richard Lavigne (directeur général)

Pascale Marceau (responsable de dossiers)

Nathalie Vendruscolo (responsable de l'administration et du développement)

Audrey-Anne Trudel (responsable de dossiers) à partir de mai 2015

Geneviève Rey-Lescure (chargée de projets) à partir de février 2016

Contractuel-les :

Mélanie Benard

Chantal Brisson

Olivier Collomb-d'Eyrammes

Monique Éthier

Ekloweb

Normand Gilbert

Annexe III - Synthèse

La COPHAN, en 2015-2016

Communications et événements

- Quatre émissions radio, une émission de télé et participation à quatre articles de presse écrite
- Rédaction de deux articles pour des bulletins de partenaires
- Rédaction d'une lettre ouverte reprise par Le Soleil
- Rédaction d'une lettre d'opinion reprise par Huffington Post
- Rédaction de huit chroniques dont cinq reprises par Huffington Post
- Campagne de courriels au Premier ministre
- Envoi aux membres et partenaires de quatre infolettres « COPHAN en action »
- Organisation d'une rencontre spéciale des membres
- Participation à 24 événements (assemblées générales, colloques, célébrations, etc.)

Rencontres officielles

- Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad
- La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Mme Lucie Charlebois (2 rencontres)
- Le ministre des Transports, M. Robert Poëti (2 rencontres)
- Le Commissaire au lobbyisme du Québec
- La directrice de la sécurité routière, Mme France Dompierre
- La Coordination de l'électrification des transports
- La Direction de la recherche et de l'environnement du MTQ
- la Direction des personnes ayant une déficience
- La direction et des professionnels de l'OPHQ
- La direction et des professionnels de la CDPDJ

Mémoires et avis

- Mémoire portant sur le Projet-pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées

- Avis portant sur le projet de loi 492 Loi modifiant le code civil afin de protéger les droits des locataires aînés
- Mémoire portant sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse
- Mémoire portant sur la future Politique gouvernementale de prévention en santé
- Recommandations conjointes sur le projet de loi 76 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal
- Mémoire dans le cadre de la consultation « Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes »
- Mémoire concernant le panier de services assurés en santé et services sociaux
- Mémoire dans le cadre de la consultation Solidarité et inclusion sociale
- Mémoire concernant le projet de loi 70 Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, présenté en commission parlementaire
- Avis concernant le projet de loi 56 Loi sur la transparence en matière de lobbyisme
- Mémoire sur le projet de loi 86 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire
- Avis sur le projet de loi 83 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique

Contributions et collaborations

- Membre du conseil des canadiens avec déficiences (CCD)
- Membre du comité législation du CCD
- Membre du comité consultatif sur l'accessibilité électorale d'Élections Canada
- Membre du comité multi-latéral OPHQ-milieu d'action communautaire autonome de défense collective des droits des personnes ayant des limitations
- Membre du comité de suivi et de mise en œuvre de la Politique À part entière
- Membre du comité des partenaires en éducation
- Membre du groupe de travail sur la complémentarité des réseaux de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation
- Membre du GCAS
- Membre du groupe de travail pour l'élaboration de l'arrêt ministériel pour la circulation des AMM et du sous-comité Communications

- Membre du Comité consultatif sur l'accessibilité des transports de l'Office des transports du Canada
- Membre du comité consultatif du projet de recherche Code de la rue
- Membre du groupe de travail du Guide sur les parcours sans obstacle, projet conjoint OPHQ-MAMOT
- Membre du comité consultatif du MSSS sur les personnes ayant une déficience
- Membre du groupe de travail du MSSS portant sur les enjeux spécifiques pour les familles de personnes ayant des limitations et de graves maladies (« Parents jusqu'au bout ! »)
- Membre du comité consultatif du projet de recherche qui vise à développer des lignes directrices de conception d'aménagements piétonniers urbains
- Membre du Comité québécois de la Marche mondiale des femmes
- Membre du comité intersectoriel sur l'accessibilité universelle en habitation (CISAUH)
- Membre du Comité de l'OPHQ sur les services d'interprétariat
- Collaboration avec la CDPDJ pour la phase 2 du projet d'accessibilité des commerces
- Membre du regroupement en faveur de l'accessibilité des établissements commerciaux et place d'affaires du Québec (REACAQ) et de son comité directeur
- Membre de Transport 2000
- Membre de Piétons Québec
- Membre de la Table sur l'emploi et les incapacités épisodiques
- Membre de la Coalition sur l'accès aux services des Centres locaux d'emploi
- Membre du RQ-ACA
- Membre du RO-DCD
- Membre de la TROP-SSS
- Membre de la Coalition solidarité santé
- Membre du comité consultatif de Ami-télé